Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Feuille de route économie circulaire

SYNTHESE DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

Consultation publique menée en ligne du 30 octobre au 6 décembre 2017 en amont de l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
92055 La Défense cedex – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22
www.ecologique-solidaire.gouv.fr

SOMMAIRE

1. PRESENTATION DE LA DEMARCHE 4

1. PRESENTATION DU PROJET 5

1.1. Le contexte 5
1.2. L'objectif 6
1.3. Le calendrier 7

2. PRESENTATION DE LA CONSULTATION NUMERIQUE 8

2.1. La plateforme mise à disposition 8
2.2. Le dispositif de communication 10
2.3. Les échos de la consultation 10
2.4. Les remontées des internautes relatives à la plateforme 11
2.5. Le traitement des contributions 11

2. ANALYSE QUANTITATIVE 12

1. ANALYSE DE LA FREQUENTATION 13

1.1. La fréquentation globale 13
1.2. Les profils des visiteurs 13

2. ANALYSE DE LA PARTICIPATION 13

2.1. Les chiffres de la participation 13
2.2. Retour sur la modération 13
2.3. Analyse thématique de la participation 14

3. ANALYSE QUALITATIVE DES REPONSES AUX QUESTIONS 18

1. MIEUX CONSOMMER 19

1.1. De quelles informations avez-vous besoin pour pouvoir acheter plus « durable » ? 19
1.2. Quelles sont pour vous les conditions pour choisir un produit réutilisable plutôt qu'un produit à usage unique ? 24
1.3. Qu'est-ce qui vous inciterait à acheter des objets d'occasion ou à revendre des objets dont vous ne vous servez plus ? 26
1.4. Qu'est-ce qui vous inciterait à faire réparer vos objets détériorés plutôt que de les jeter ? 28
1.5. Quelles sont pour vous les conditions pour acheter un produit recyclable ou à durée de vie plus longue ? 30
1.6. Plutôt que d'acheter un produit, êtes-vous prêt à acheter le service qu'il vous rend ? Pourquoi ? 31

2. MIEUX TRIER POUR MIEUX RECYCLER 33

2.1. Comment améliorer le tri des déchets (à la maison, sur le lieu de travail, dans l'espace public) ? 33
2.2. Comment vous encourager à trier ou à composter les déchets alimentaires et déchets de jardin ? 37
2.3. Comment réduire ou éviter le gaspillage alimentaire ? 39
2.4. Comment faire en sorte que les points de collecte des déchets soient plus utilisés ? 42
2.5. Comment encourager la collecte et le tri des déchets issus des chantiers du BTP ? 44

3. MIEUX PRODUIRE 46
3.1. Comment inciter les fabricants à concevoir des produits réutilisables ou recyclables en fin de vie ? 46
3.2. Comment inciter les fabricants à intégrer dans les produits davantage de matières issues du recyclage ou biosourcées ? 49
3.3. Comment sensibiliser les entreprises au risque d'épuisement des ressources naturelles au rythme actuel de croissance ? 51
3.4. Comment s'approvisionner en ressources naturelles en respectant des critères environnementaux et sociétaux ? 53
4. MOBILISER LES ACTEURS 55
4.1. Comment faire pour mobiliser les citoyens en faveur de l'économie circulaire ? 55
4.2. Comment mieux sensibiliser les citoyens aux conséquences environnementales de nos modes de consommation ? 58
4.3. Comment améliorer l'éducation à l'environnement à tous les âges de la vie pour promouvoir une économie plus circulaire ? 60
4.4. Comment améliorer la formation professionnelle initiale et continue, pour promouvoir une économie plus circulaire ? 62
4.5. Quelles actions de recherche et d'innovation doivent être lancées ou poursuivies pour développer l'économie circulaire ? 64
5. FINANCER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE 66
5.1. Comment trouver de nouvelles ressources financières pour accélérer la transition vers l'économie circulaire ? 66
5.2. Quelle fiscalité pour inciter à une consommation et à une production basées sur l'économie circulaire ? 68
5.3. Quelles incitations financières permettraient d'encourager la réparation ou la réutilisation des objets ? 70
4. CONCLUSIONS 72

1 PRESENTATION DE LA DEMARCHE

1. PRESENTATION DU PROJET

1.1. LE CONTEXTE

Avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015, la France s'est fixé des objectifs ambitieux pour engager la transition vers une économie circulaire. Afin de passer à l'action et définir les mesures concrètes qui permettront d'atteindre ces objectifs, l'élaboration d'une feuille de route dédiée à l'économie circulaire a été annoncée par Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du Ministre d'État de la Transition écologique et solidaire, le 28 septembre 2017 à l'occasion des Assises des déchets à Nantes.

La mise au point de la feuille de route a associé le grand public, via la consultation en ligne lancée par Brune Poirson le 30 octobre 2017 depuis la gare Saint-Lazare à Paris, et grâce à des ateliers avec les parties prenantes.

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire, c'est passer d'un système linéaire « extraire, produire, consommer, jeter » à un système dont l'objectif est de refermer la boucle du cycle de vie d'un produit. Il s'agit de redonner vie aux objets, de les réinjecter dans un processus de production et de réutilisation.

L'économie circulaire est une dimension indispensable et nécessaire à une économie sociale et solidaire puissante. Une étude de France Stratégie estime que l'économie circulaire concerne 800 000 emplois en France. S'agissant plus spécifiquement des activités liées à la gestion des déchets (qui concernent actuellement 135 000 emplois en France), on estime le gain d'emplois potentiel via les mesures instituées par la loi de transition énergétique à 25 000 à l'horizon 2025.

LE GRAND PUBLIC

Le grand public a été invité à s'exprimer en formulant ses propositions via la plateforme accessible à l'URL suivante : https://www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr/

La consultation numérique a eu lieu **du 30 octobre au 6 décembre 2017**. Elle fait l'objet de la présente synthèse réalisée en vue de l'élaboration de la feuille de route sur l'économie circulaire.

La consultation du public s'est organisée autour de 5 grands thèmes de réflexion :

- la consommation durable : agir sur la demande et le comportement du consommateur ;
- la gestion des déchets : mieux trier pour mieux recycler ;
- la production durable : limiter l'impact environnemental des produits ;
- la mobilisation des acteurs : mettre en œuvre des leviers d'action en transverse ;
- le cadre financier : quels soutiens et quelles incitations financières pour favoriser la transition vers l'économie circulaire ?

LES PARTIES PRENANTES

Les parties prenantes institutionnelles - élus, professionnels, associations de protection de l'environnement et de consommateurs, administrations de l'État, établissements publics … - ont été associées à la concertation à travers :

- un comité de pilotage a été réuni sous l'égide du ministre de la transition écologique et solidaire ;
- des ateliers de travail thématiques dans lesquels étaient abordés les sujets clés de la feuille de route : déployer l'économie circulaire dans les territoires ; viser 100 % de plastiques recyclés en 2025 ; production et consommation durable ; outils économiques.

LES AUTRES MODALITES

Les ambassadeurs de l'économie circulaire

Un panel de 9 « ambassadeurs de l'économie circulaire », personnalités engagées dans cette thématique, a été investi d'une mission de pédagogie, de promotion de l'économie circulaire auprès du grand public, et de mobilisation des acteurs. Il apporte son soutien et participe à l'animation de la concertation (ateliers thématiques). Il peut contribuer à alimenter la feuille de route par ses préconisations.

Les 9 ambassadeurs de l'économie circulaire :

- Antoinette Guhl, adjointe à la Maire de Paris en charge de l'économie sociale et solidaire, de l'économie circulaire et de l'innovation sociale ;
- Matthieu Orphelin, député de Maine-et-Loire ;
- Emmanuel Faber, directeur général de Danone ;
- Michel Kempinski, président de Plastic Omnium Environnement ;
- Ellen Mac Arthur, ancienne navigatrice et fondatrice de la Fondation Ellen Mac Arthur pour l'économie circulaire ;
- Nathalie Boyer, déléguée générale d'Orée ;
- Thierry Kuhn, président d'Emmaüs France ;
- Pascale Ghio, directrice générale de Nouvelle Attitude ;
- Claire Tournefier-Droual, directrice de l'association Rejoué.

Des événements participatifs

Pour renforcer la dimension participative de l'élaboration de la feuille de route, plusieurs événements seront organisés début de 2018 (barcamp, data session, atelier de design de service) et un hackathon après la sortie de la feuille de route de l'économie circulaire.

1.2. L'OBJECTIF

La feuille de route sur l'économie circulaire s'inscrit dans le Plan Climat et doit permettre à la France d'atteindre les objectifs de transition vers une économie circulaire fixés par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV).

Pour cela, elle doit apporter des solutions opérationnelles à plusieurs défis : comment produire avec moins de ressources ? Comment consommer mieux ? Comment recycler mieux ?

L'élaboration de la feuille de route s'appuie notamment sur les contributions émises lors de la consultation en ligne et données à voir dans la présente synthèse.

Construite de façon participative, la feuille de route doit lancer la dynamique de l'économie circulaire à plus grande échelle dans notre pays et signifier auprès du grand public le basculement vers une économie écologique innovante, sobre en ressources mais riche en emplois et favorisant la cohésion sociale où chacun a un rôle à jouer.

1.3. LE CALENDRIER

La feuille de route est élaborée en plusieurs étapes :

1ère étape : lancement des travaux - consultation du public en ligne :

- 30 octobre 2017 : ouverture de la consultation sur la feuille de route de l'économie circulaire ;
- 6 décembre 2017 : clôture de la consultation.

2ème étape : mise au point d'un premier projet de feuille de route :

- janvier 2018 : élaboration du projet de feuille de route.

3ème étape : Consultation du public sur le projet de feuille de route :

- 05 février 2018 : ouverture de la consultation sur la feuille de route de l'économie circulaire ;
- 24 février 2018 : clôture de la consultation.

4ème étape : mise au point de la feuille de route définitive :

- Début mars 2018 : publication de la feuille de route ; envoi au Parlement au titre de l'article 69 de la Loi de transition énergétique pour la croissance verte.

2. PRESENTATION DE LA CONSULTATION NUMERIQUE

2.1. LA PLATEFORME MISE A DISPOSITION

Accessible à toutes et à tous, la plateforme de consultation en ligne « dialoguons® » proposait trois grandes parties :

- « Comprendre » : l'ensemble des éléments d'information relatifs à l'économie circulaire sont consultables ici ;
- « Participer » : à travers 5 thèmes, l'internaute a la possibilité d'apporter sa contribution ;
- « Innover » : les initiatives vertueuses en matière d'économie circulaire sont recensées ici ; elles peuvent fournir autant de sources d'inspiration à l'internaute.

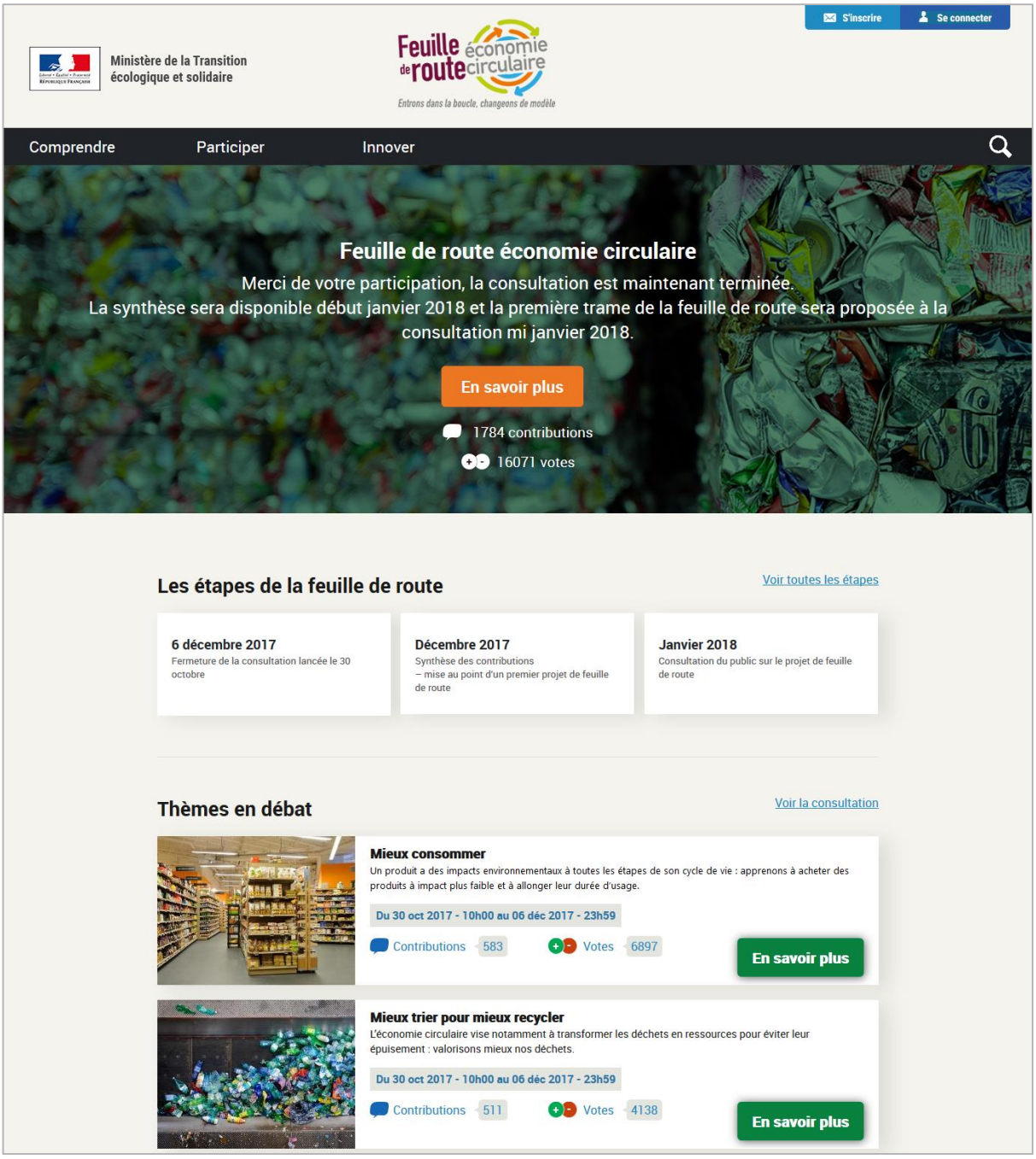

Page d'accueil de la plateforme

« COMPRENDRE »

L'onglet « Comprendre » fournissait l'ensemble des informations relatives à la consultation en ligne pour l'élaboration de la feuille de route dédiée à l'économie circulaire. Les différentes rubriques dressent un panorama complet de l'information disponible :

- « Présentation » : les objectifs et les modalités de la consultation en ligne ;
- « Qu'est-ce que l'économie circulaire ? » : les grands enjeux liés à l'économie circulaire ;
- « Documentation » : bibliothèque de documents permettant d'approfondir ses connaissances en matière d'économie circulaire ;
- « Actualités » : relais des actualités du secteur en parallèle de la consultation en ligne.

« INNOVER »

L'économie circulaire suscite des initiatives de plus en plus nombreuses, qui méritent d'être portées à la connaissance de toutes et tous. L'onglet « Innover » recensait diverses initiatives menées par les Régions, des start-ups, etc.

« PARTICIPER »

5 thèmes étaient proposés au débat, avec pour ambition de couvrir l'ensemble du champ de l'économie circulaire :

- thème 1 : « Mieux consommer » ;
- thème 2 : « Mieux trier pour mieux recycler » ;
- thème 3 : « Mieux produire » ;
- thème 4 : « Mobiliser les acteurs » ;
- thème 5 : « Financer la transition vers l'économie circulaire ».

Chaque thème ouvrait sur une série de questions (pour un total de 23 questions). Le plan de la synthèse reprend ces questions.

Une fois inscrits, **les participants pouvaient déposer une contribution mais aussi commenter, voter « pour » ou « contre » une contribution existante.**

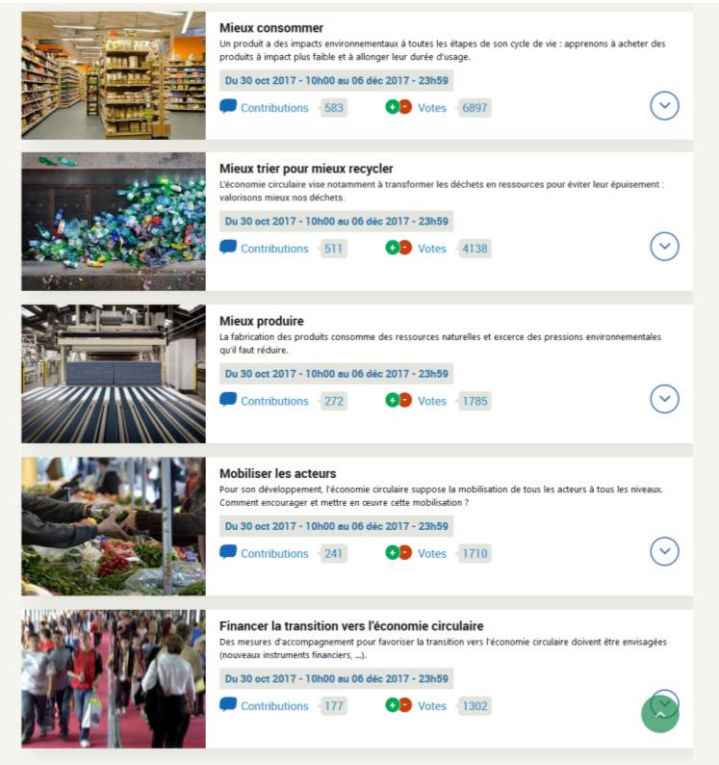

Les thèmes proposés

Zoom sur un fil de débat

Les modalités d'inscription et les règles de modération

La participation était ouverte à toutes et à tous, après inscription sur la base d'un email ou à l'aide un compte sur les réseaux sociaux Facebook, Twitter et Google +.

2.2. LE DISPOSITIF DE COMMUNICATION

La consultation numérique a bénéficié d'un dispositif de communication dédié : campagne de relations presse, animation des réseaux sociaux ministériels et l'achat médias (Facebook / Google).

RELATIONS PRESSE

Plusieurs communiqués de presse ont été publiés :

- *24 octobre 2017* : La feuille de route de l'économie circulaire, c'est pour mars 2018 ; https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-leconomie-circulaire-cest-mars-2018
- *27 octobre 2017* : Note aux rédactions - Lancement de la plateforme de consultation publique sur la feuille de route « économie circulaire » le 30 octobre 2017 ; https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/note-aux-redactions-lancement-plateforme-consultation-publique-sur-feuille-route-economie-circulaure
- *30 octobre 2017* : Brune Poirson a lancé la plateforme de consultation publique sur l'économie circulaire depuis la Gare Saint-Lazare. https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/brune-poirson-lance-plateforme-consultation-publique-sur-leconomie-circulaire-gare-saint-lazare

MEDIAS SOCIAUX

Le compte Facebook du Ministère de la Transition écologique et solidaire a constitué le relais principal de la tenue de la consultation en ligne. Sur Twitter, le relais d'information s'est appuyé sur les comptes de Nicolas Hulot et Brune Poirson.

2.3. LES ECHOS DE LA CONSULTATION

Les retombées de la consultation en ligne dans la presse et les médias sociaux sont significatives. L'écho rencontré est fonction des temps forts de la consultation : ouverture et clôture de la plateforme et ateliers tenus de manière concomitante et parallèle.

Dans la presse, la consultation en ligne a trouvé écho dans la presse généraliste (Le Figaro, etc.), environnementale (actu-environnement, etc.) et spécialisée (secteurs du BTP, du recyclage, etc.).

2.4. LES REMONTEES DES INTERNAUTES RELATIVES A LA PLATEFORME

Aucune remontée négative de la part des internautes n'a été répertoriée.

2.5. LE TRAITEMENT DES CONTRIBUTIONS

Toutes les contributions ainsi que les commentaires associés sont lus et pris en considération. Le contenu de l'ensemble des contributions compose l'analyse qualitative de la partie 4 de la présente synthèse.

Par souci de lisibilité et de transparence, l'analyse qualitative est structurée selon la trame des 5 thèmes et des 23 questions. La synthèse a été élaborée au fil de l'eau au cours de la période de mise en ligne de la consultation. Les rendus intermédiaires ont alors fourni matière aux ateliers tenus en parallèle de la consultation en ligne.

3 ANALYSE QUANTITATIVE

1. ANALYSE DE LA FREQUENTATION

1.1. LA FREQUENTATION GLOBALE

Du 30 octobre au 6 décembre 2017, la plateforme participative a accueilli **29 212 visiteurs uniques**. **39 384 sessions** ont été enregistrées (74,93% de nouvelles sessions) à l'aide de l'outil Google Analytics. 119 134 pages ont été vues, soit 3,06 pages par session en moyenne.

1.2. LES PROFILS DES VISITEURS

D'après Google Analytics, la plateforme a attiré **un public relativement jeune**. Ainsi la tranche d'âge la plus représentée est celle des 25-34 ans (36%). Par ailleurs, 57% des visiteurs ont entre 25 et 44 ans.

La très grande majorité des visiteurs se sont connectés depuis la France métropolitaine (91,76%). Les expatriés les plus représentés étaient basés aux Etats-Unis (1,03%), suivis de la Belgique et de la Suisse (0,70%). 20,86% des visiteurs étaient à Paris lors de leur connexion. 50,5% des visiteurs résident en agglomération de moins de 100 000 habitants.

La présence de liens sur Facebook est responsable de 41% des sources de trafic. ¼ des visiteurs ont accédé directement au site (saisie de l'URL / enregistrement dans les favoris).

2. ANALYSE DE LA PARTICIPATION

2.1. LES CHIFFRES DE LA PARTICIPATION

La participation a été forte dans le cadre de cette consultation en ligne : **1784 contributions, 1197 commentaires** ont été postés, **soit 2 988 avis**. Ces contributions ont donné lieu à **16 071 votes** au total.

2.2. RETOUR SUR LA MODERATION

La modération sur la plateforme était opérée à posteriori. Chaque contribution et commentaire était lu par le modérateur dans les 24 heures ouvrables suivant la publication.
Sur les 2 988 avis postés, **107 ont été dépubliés** (soit 3,58 %) pour les raisons suivantes :

- doublon (50 avis) ;
- unique lien internet (35 avis) ;
- publicité (8 avis) ;
- insulte/grossièreté (5 avis).

Ce chiffre très bas témoigne du comportement civique des participants dans le cadre de cette consultation.

2.3. ANALYSE THEMATIQUE DE LA PARTICIPATION

REPARTITION PAR THEMATIQUES DES ECHANGES

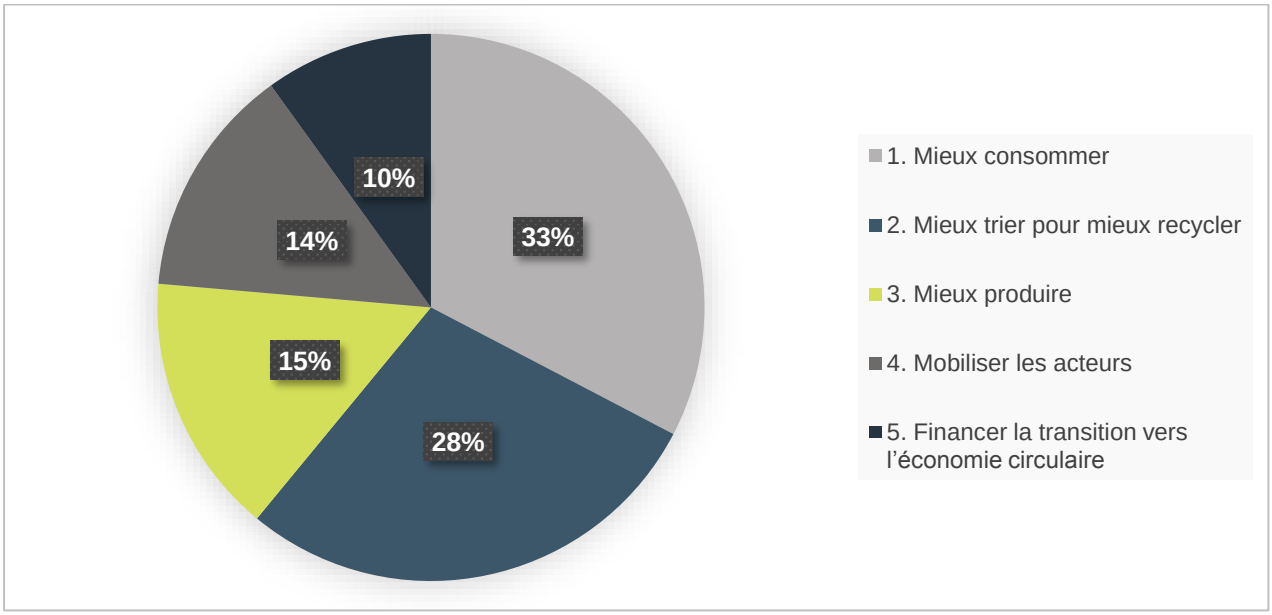

Les 2 premiers thèmes proposés (« Mieux consommer » et « Mieux produire »), centrés sur le comportement citoyen, sont ceux qui ont le plus mobilisés les participants (addition des actions de participation : contributions, commentaires et votes). À noter qu'aucun thème n'a été négligé par les participants.

Les 5 questions qui ont le plus mobilisé les participants sont les suivantes :

1	*Thème 1, question 1 :* **De quelles informations avez-vous besoin pour pouvoir acheter plus « durable » ?**	**2 885***
2	*Thème 2, question 1 :* **Comment améliorer le tri des déchets (à la maison, sur le lieu de travail, dans l'espace public) ?**	**2 166**
3	*Thème 1, question 1 :* **Quelles sont pour vous les conditions pour choisir un produit réutilisable plutôt qu'un produit à usage unique ?**	**1 533**
4	*Thème 3, question 1 :* **Comment inciter les fabricants à concevoir des produits réutilisables ou recyclables en fin de vie ?**	**1 185**
5	*Thème 1, question 4 :* **Qu'est-ce qui vous inciterait à faire réparer vos objets détériorés plutôt que de les jeter ?**	**1 105**

** (addition des actions de contributions : contributions, commentaires et votes)*

Ce classement fait à nouveau apparaître la forte mobilisation autour du thème 1 : « Mieux consommer » et les questions qui interrogeaient l'acte d'achat. La question autour de l'amélioration du tri des déchets par le particulier apparaît en seconde position. Au sein de ce top 5, seule la question 1 du thème 3 se distingue en portant non pas sur le citoyen, mais sur les fabricants.

REPARTITION DES QUESTIONS DANS LES ECHANGES

Répartition au sein du Thème n°1 : Mieux consommer

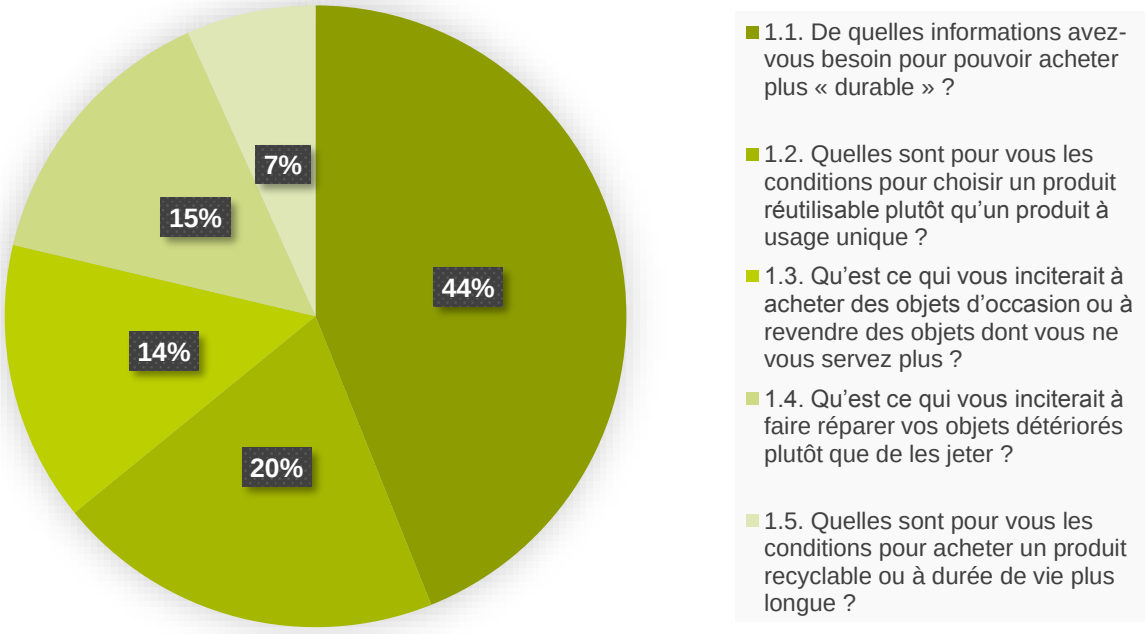

Répartition au sein du Thème n°2 : Mieux trier pour mieux recycler

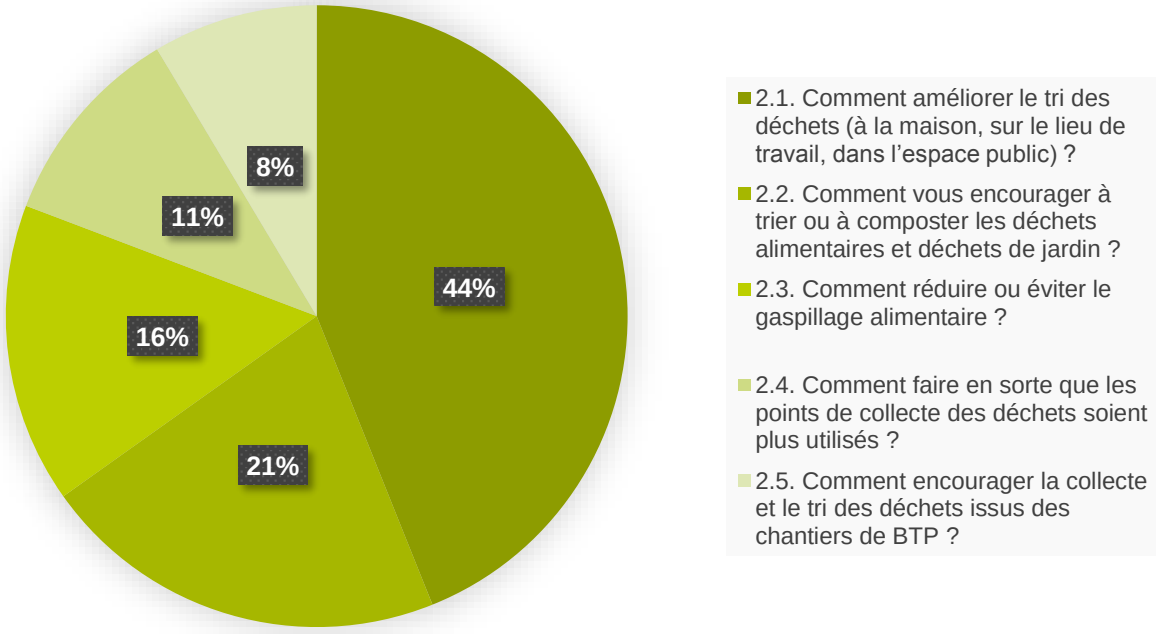

Répartition au sein du Thème n°3 : Mieux produire

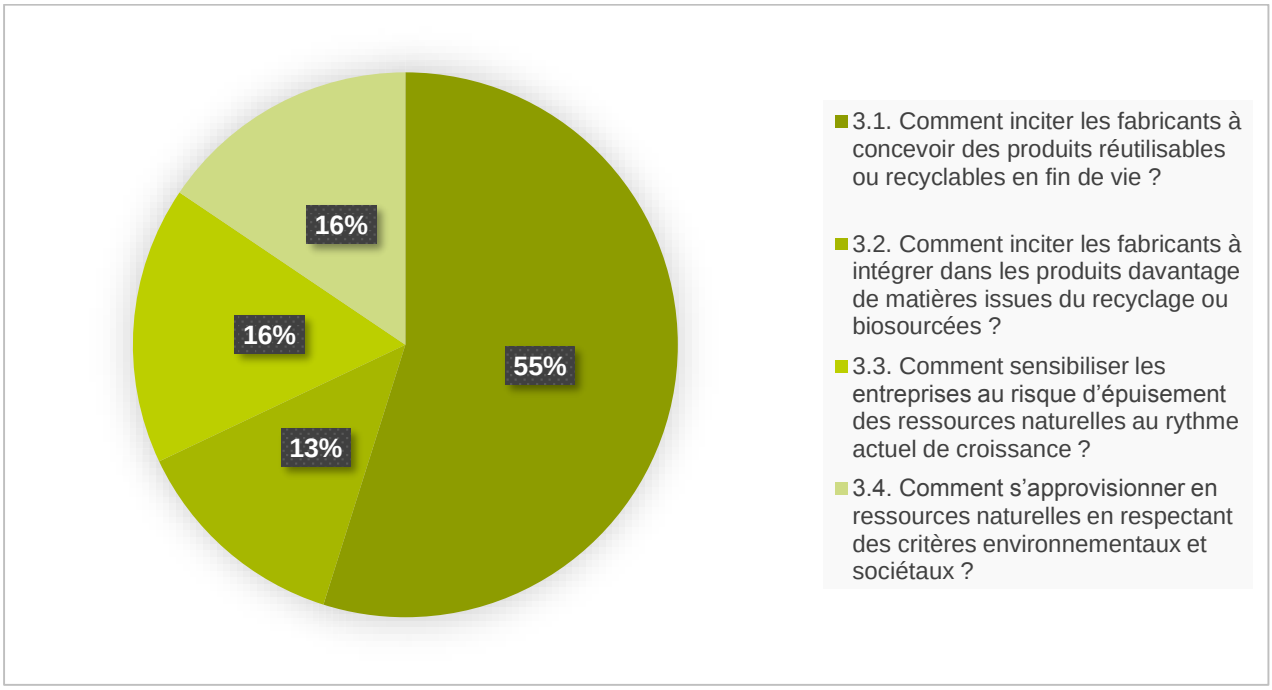

Plus encore que pour les autres thèmes, la question n°1 « Comment inciter les fabricants à concevoir des produits réutilisables ou recyclables en fin de vie » est surreprésentée en matière de participation par rapport aux autres questions posées (55% de actes de participation à elle seule).

Répartition au sein du Thème n°4 : Mobiliser les acteurs

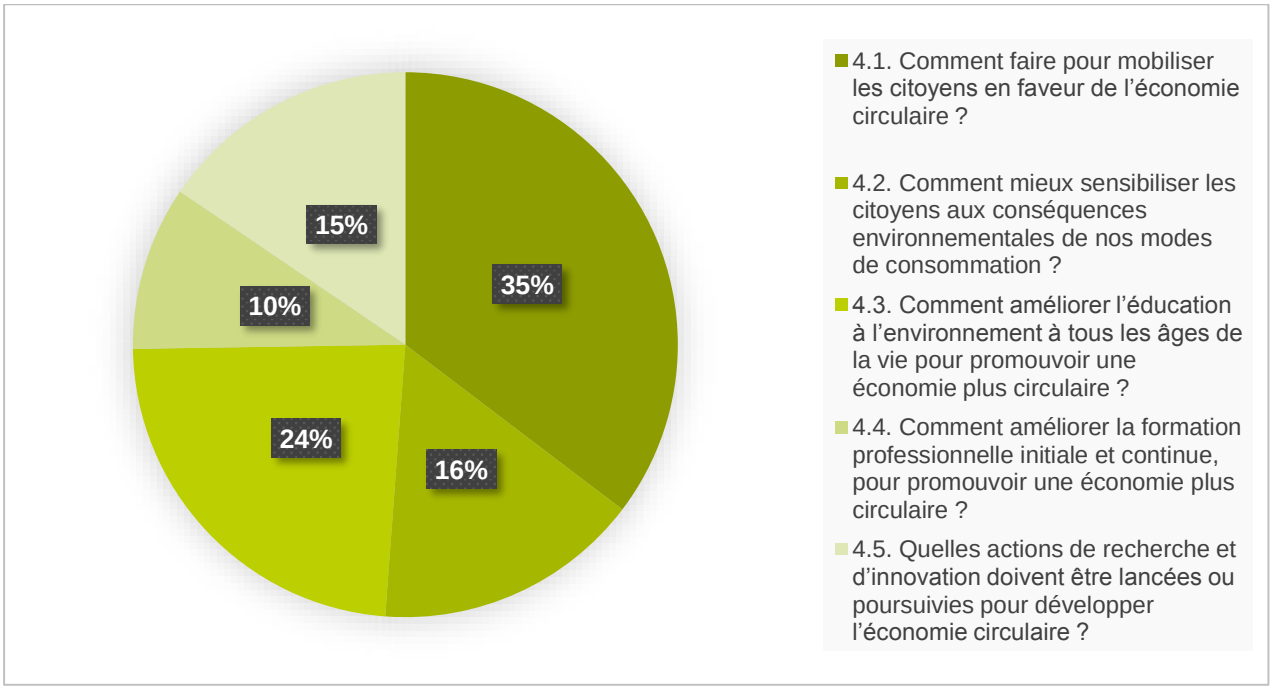

Répartition au sein du Thème n°5 : Financer la transition vers l'économie circulaire

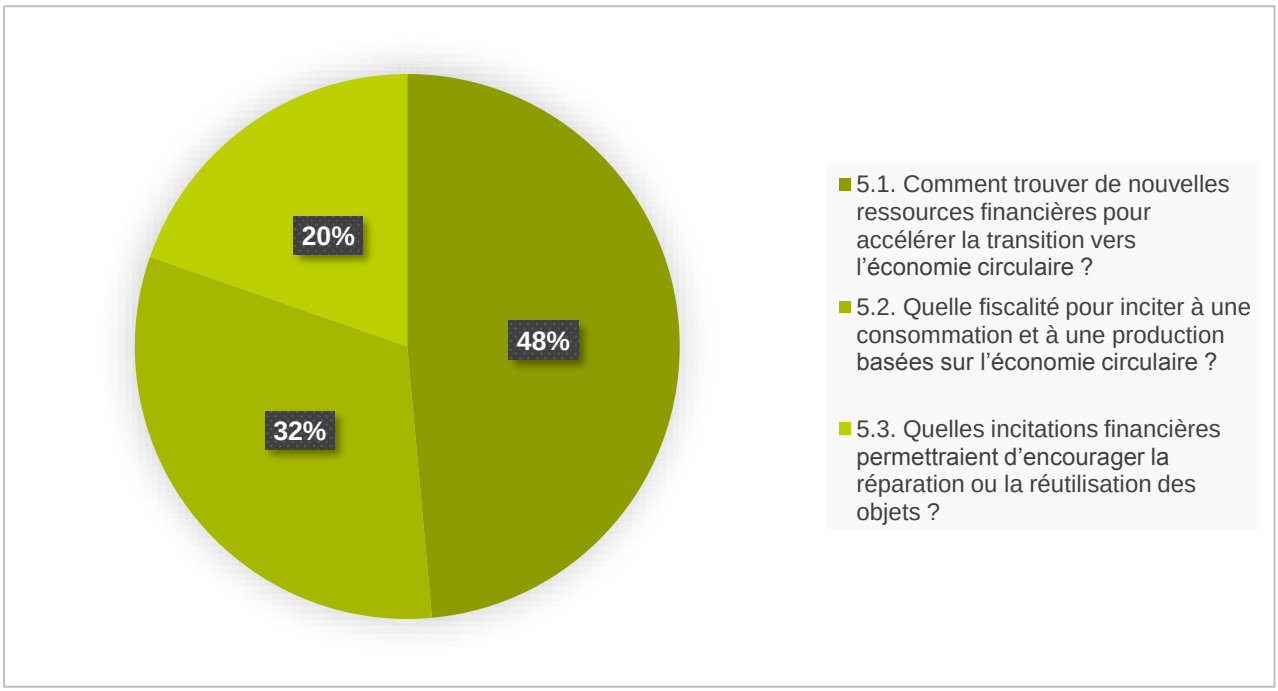

La première question de chaque thème était souvent centrée sur le citoyen et son quotidien (exception faite des thèmes 3 et 4) et donc la plus tangible pour une majorité de participants. De plus, ces premières questions avaient souvent une portée plus générale que les autres questions, plus spécifiques ou plus précises.
Au sein de chaque thème, en exceptant la question n°1, la participation aux questions suivantes est sensiblement équivalente.

Note : la sur-participation sur les questions n°1 de chaque thème pourrait aussi être induite par la conception de la plateforme, qui présentaient ces différentes questions sous forme d'une liste. La première question étant la première à apparaître.

4 ANALYSE QUALITATIVE DES REPONSES AUX QUESTIONS

1. MIEUX CONSOMMER

1.1. DE QUELLES INFORMATIONS AVEZ-VOUS BESOIN POUR POUVOIR ACHETER PLUS « DURABLE » ?

INTRODUCTION

Le consommateur responsable a besoin d'éléments d'information pour guider son acte d'achat vers des produits plus respectueux de l'environnement.

Liens :
Affichage environnemental des produits : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/laffichage-environnemental-des-produits
Affichage de la durée de vie des produits : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/duree-vie-des-produits
Labels : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ecolabels-et-autres-signes-distinctifs

SYNTHESE DES AVIS

Les informations nécessaires pour acheter et guider l'acte d'achat vers des produits plus « durables » :

L'origine des produits

Les contributeurs souhaitent pouvoir connaître l'origine précise de tous les produits : origines des ingrédients, filières d'approvisionnement, lieux de fabrication et d'assemblage final, etc.

- À défaut, ils proposent de mettre en évidence la provenance du produit brut majoritaire avant la transformation du produit fini.
- Pour les produits alimentaires, un contributeur souhaite proposer des informations sur le producteur (taille d'exploitation par exemple).
- Autour du « made in France », plusieurs participants proposent d'afficher le pourcentage du produit qui est fabriqué en France afin de distinguer ce qui est fabriqué en France de ce qui est simplement assemblé en France. Afin d'estimer l'empreinte carbone de manière précise, un contributeur propose que le département de provenance soit mentionné.
- D'autres souhaitent que soit précisé le nombre d'intermédiaires et mis en valeur le fait que le produit soit issu d'un circuit court.

Corollaire de l'origine des produits, la distance parcourue par le produit jusqu'au consommateur et les moyens de transports utilisés sont souvent cités comme informations nécessaires. Ces informations pourraient être synthétisées sous forme d'une empreinte carbone : la lecture de l'équivalent CO2 pour la fabrication, le transport et l'emballage. Par souci pédagogique, l'empreinte carbone d'un produit pourrait également être comparée à celle d'une activité quotidienne, un trajet en voiture par exemple. L'impact carbone peut par exemple être calculé à partir de l'outil développé par l'ADEME.

La répartition des coûts

Plusieurs participants au débat souhaitent connaître la répartition des différentes charges (fabrication, transport, emballage, publicité, etc.) dans le prix du produit vendu. Il s'agit notamment de donner à voir, en pourcentage du prix final, le montant reversé au producteur et la marge du distributeur, mais également le coût d'achat, le coût de fonctionnement, le coût de maintenance, voire le coût de retraitement.

Des indications sur la durée de vie des produits

Plusieurs contributeurs souhaitent disposer de plus d'informations - elles pourraient être rendues obligatoires - quant à la durée de vie des produits, notamment afin de pouvoir éviter l'achat de produits à obsolescence programmée.

- Un contributeur propose que des conseils soient donnés à l'acheteur pour améliorer la durabilité du produit qu'il vient d'acheter.
- Un second propose d'indiquer pour chaque produit s'il est réparable ou non, l'existence de cycles courts de reconditionnement, « *refurbishment* », « *remanufacturing* », tandis qu'un dernier souhaite l'affichage d'informations quant au lieu et à la manière d'opérer la réparation ou le reconditionnement du produit.
- Un commentateur suggère l'affichage du coût d'usage rapporté à la durée d'usage estimée, à la durée de garantie ou à la durée de vie annoncée.

Certains proposent d'indiquer les opportunités de louer, d'acheter d'occasion plutôt que d'acheter neuf.

La recyclabilité du produit

Les contributeurs se prononcent pour un affichage clair de la recyclabilité du produit et des consignes de recyclage, notamment pour les terres rares, les métaux lourds et autres composants n'entrant pas dans un cycle classique de recyclage.
Un participant propose d'informer le consommateur sur les modalités de récupération et recyclage d'un ancien appareil au moment d'un nouvel achat, un autre de flécher les matériaux de réemploi. La création d'une cartographie des associations et/ou magasins œuvrant à une meilleure réutilisation des déchets est suggérée dans une autre contribution.

Pour un participant, le symbole « point vert » et la « boucle de Moebius », présents sur tous les emballages, induisent en erreur le consommateur quant à la recyclabilité réelle ou non du produit.

La composition détaillée des produits

Beaucoup de participants souhaitent voir apparaître sur les emballages une liste exhaustive et en « langage clair » des ingrédients, matières premières et additifs utilisés pour fabriquer le produit.

- Plusieurs contributeurs vont plus loin en proposant que, pour chaque ingrédient, soit indiqué le fait qu'ils proviennent d'une filière durable ou non, par exemple sous la forme d'un code couleur.
- Un contributeur souhaite spécifiquement connaître l'emploi ou non de nanoparticules dans le produit.
- Plusieurs contributeurs mentionnent les emballages. Un contributeur propose d'indiquer en quelle matière est réalisé l'emballage du produit, tandis qu'un second propose de prévenir le consommateur de la présence d'un suremballage.

Aujourd'hui présente sur les produits alimentaires, certains participants proposent de décliner cette liste des ingrédients pour tous les produits de consommation : meubles et matériaux de construction (présence de formaldéhydes, benzène, éthers de glycol, etc.), vêtements (métaux lourds, phtalates, etc.), véhicules (structure et équipements), équipements électroniques, etc.

L'impact environnemental global

Plusieurs contributeurs souhaitent connaître l'impact environnemental global d'un produit, en d'autres termes l'impact calculé tout au long du cycle de vie. Plusieurs indicateurs sont énoncés : bilan carbone, conditions de production (notamment quelle pollution chimique engendrée par la production et le traitement en tant que déchet), type de culture, utilisation d'engrais et pesticides pour les produits agricoles, présence de perturbateurs endocriniens, etc. Les éléments peu recommandables pour l'environnement devraient être mentionnés estiment plusieurs contributeurs : par exemple « contient de l'huile de palme », « nuisible au maintien du niveau des océans », etc. Plusieurs commentateurs souhaitent même un affichage auto-pénalisant à l'image des paquets de cigarettes.

L'impact sur la santé humaine est aussi cité comme une information importante. Plusieurs participants citent les valeurs nutritionnelles, tandis qu'un autre propose d'indiquer l'indice glycémique pour les

diabétiques et personnes en surpoids. Enfin, un dernier contributeur propose de lister pour chaque produit les éléments reconnus comme potentiellement dangereux pour la santé.

Certains contributeurs souhaiteraient que les informations sur le respect « valeurs sociales » dans la production des produits qu'ils achètent soient communiquées : par exemple, quelle est la politique RSE de l'entreprise considérée ? Dans quelles conditions de travail les ingrédients et l'emballage ont-ils été produits et dans quel pays ? Les droits de l'Homme sont-ils respectés ? Le nombre d'emploi par euros d'activité, etc.

Un étiquetage simple, clair et percutant

De nombreux contributeurs vont plus loin que la question posée et précisent sous quelle forme ils estiment que les informations devraient leur être délivrées. Pour la grande majorité d'entre eux, l'information doit être présente directement sur l'emballage du produit. De même, ils recommandent que celui-ci soit le plus simple, le plus clair et le plus visuel possible. Ils proposent ainsi l'usage d'un code couleur, associé avec des pictogrammes ou des lettres (A, B, C) à l'instar du Nutri-Score pour simplifier l'information. Un contributeur propose de s'inspirer de la présentation des listes d'ingrédients sur les emballages : en gras, les éléments nocifs, en italique les éléments polluants, etc. Un autre contributeur estime que l'étiquetage devrait être commun à tous les produits. Ces informations devraient être traduites en braille pour les personnes mal voyantes.

Un contributeur estime qu'il conviendrait de remplacer les « belles images » des emballages par des informations sur le produit. A fortiori, plusieurs contributeurs estiment que le développement de l'étiquetage serait inefficace sans un plan marketing visant à rendre attractifs les produits éco-responsables.

Plusieurs participants au débat proposent de déporter les informations sur le produit de l'emballage vers internet et/ou des applications mobiles. En scannant un flashcode (ou en saisissant le numéro de code-barre), le consommateur aurait accès à des informations détaillées (du type fiche technique : composition, lieu de fabrication, mode d'emploi, solutions de réparation, etc.). L'application « Yuka » et « Mes goûts » sont ainsi citées en exemple.

A l'inverse, certains considèrent que ces outils sont trop contraignants à utiliser au quotidien pour le grand public. Deux niveaux d'information pourraient être envisagés : un message court et pertinent accompagné d'une liste informative plus exhaustive.

Une autre manière de rendre lisible l'affiche environnemental consisterait en la mise en place de critères de comparaison entre les produits. Dans cette optique, plusieurs contributeurs relaient l'initiative du groupe Casino : l'outil « MieuxProduire », qui devrait être généralisé au premier semestre 2018 selon un contributeur, permet la mise en place d'un tel exercice comparatif.

La lisibilité supposerait également des règles communes à tous (que les règles de tri soient identiques dans toutes les communes de France) et l'emploi d'un langage compréhensible par tous (limitation des termes scientifiques et/ou latinisants).

Un système de notation des produits

Plusieurs contributeurs envisagent de noter les produits selon plusieurs critères de « durabilité » du produit, à choisir soigneusement. Pour être efficace, ce système de notation devrait être obligatoire et géré par une structure indépendante (elle pourrait par exemple rassembler des experts et des citoyens tirés au sort), notamment des producteurs ou metteurs sur le marché, chargée de réaliser un contrôle strict des différents produits vendus.

Cette notation pourrait prendre la forme d'un code couleur (par exemple du vert au noir selon la durabilité du produit). Un participant rapporte l'exemple d'un marquage sous la forme d'un losange dont chaque pointe correspond à un critère (Bio, local, équitable, emballage). « Chaque critère est noté sur 5 et permet ainsi de colorer une aire en fonction de la note attribuée à chaque critère. ».

Les limites de l'étiquetage

Un contributeur donne l'exemple des dates de de péremption (DLC / DLUO) qui génèrent un gaspillage de denrées alimentaires.

Le surplus d'information peut entraîner un problème de lisibilité. Pour y remédier, des contributeurs émettent des propositions :

- plutôt qu'une étiquette, préférer un classement des produits en magasin selon le respect des critères environnementaux sous le contrôle des associations de consommateurs ;
- assortir l'étiquetage durable d'une réorganisation des rayons en magasin ; des panneaux informatifs peuvent aussi être implantés dans les allées des magasins, signalant par exemple les produits de saison.

Les labels

Si certains contributeurs considèrent la labellisation comme une démarche cosmétique, la plupart des participants estime que les labels tirent le marché vers le haut et sont plus aisément compréhensibles que l'affichage environnemental fondé sur des chiffres ou des couleurs. À ce titre, un contributeur propose de lancer une campagne de communication pour délivrer de l'information sur les labels. D'autres imaginent une plateforme en ligne qui donnerait à voir la liste des labels et leurs cahiers des charges respectifs, etc. Une telle plateforme pourrait aussi héberger une base de données rassemblant les éléments de compréhension de fabrication, d'acheminement et de conditionnement des produits ; ce fichier pourrait être standardisé à l'échelle européenne.

Dans ce domaine le label « Bio » est cité en exemple, mais souvent considéré comme manquant d'exigence ou insuffisant pour faire le choix d'un produit durable. Il est ainsi proposé par un contributeur de compléter son action par des labels supplémentaires autour de l'impact environnemental et social du produit, ainsi que la proximité. D'autres contributeurs optent plutôt pour la création d'un label unique proposant un haut standard en termes de valeurs environnementales, sociales, sanitaires et nutritionnelles (un contributeur propose un label pour tout produit à l'impact global inférieur à la valeur médiane du marché). D'autres propositions de labels sont formulées :

- un label d'écoconception témoignant d'un impact moindre sur l'environnement, en prenant en compte tout le cycle de vie du produit ;
- un label « Made in France » attribué si 80% de la valeur du produit est réalisée en France ;
- des labels gérés par les métropoles, à l'attention des agriculteurs, artisans voire certains industriels, pour identifier les produits fabriqués dans un rayon de moins de 150 km ;
- un label « produit durable » pour lutter contre l'obsolescence programmé.

Expérimentée en 2009, l'étiquette Impact Changement Climatique prenait en compte la fabrication, le transport et les modalités d'utilisation du produit. Un contributeur propose de généraliser son usage.

Un commentateur rapporte la définition en cours d'un label « Eco-conception » par l'ADEME.

Plusieurs contributeurs proposent de renverser le principe de certification et ainsi d'apposer un label négatif sur les produits ne répondant pas aux enjeux environnementaux. Un second imagine ainsi un label « AC » pour « agriculture chimique ».

Plusieurs contributeurs évoquent la question de la confiance envers les labels et différents étiquetages. L'un d'eux insiste sur la nécessité d'imposer des réglementations strictes pour l'obtention d'un label. Les règlementations doivent être édictées et des contrôles réalisés par des instances indépendantes (l'État, les associations de défense des consommateurs, ou un groupe indépendant d'experts). Un autre explique que les mentions sur les étiquettes et emballages restent floues et qu'il conviendrait de contrôler et sanctionner ce qui est mensonger.

Plusieurs participants mettent néanmoins en garde contre la multiplication des labels, contre-productive selon eux.

Une information adaptée à chaque filière économique

L'information en faveur d'une consommation plus durable ne concerne pas seulement le consommateur final. Elle peut être délinée de manière pertinente pour différents secteurs d'activités.

Un contributeur propose ainsi une information consolidée sur les chantiers de terrassement et de gros œuvre à propos des éléments suivants : l'optimisation des transports de matériaux pondéreux comme les terres excavées, en informant notamment sur la mise en place d'une logistique de double flux évitant le retour à vide des véhicules de transport ou sur le recours au transport fluvial et ferroviaire ; l'empreinte écologique et/ou l'impact carbone total des matériaux ; la provenance des matériaux et des déblais ; les caractéristiques physico-chimiques et géotechniques des matériaux, garants d'une prise en compte des risques environnementaux et sanitaires et de l'acceptabilité des matières premières secondaires. En complément, un commentateur propose la constitution d'une banque de matériaux établie à partir des données physico-chimiques.

Une sensibilisation élargie

De nombreux contributeurs estiment que la publicité incite à la consommation non durable. Selon eux, il est essentiel de rééquilibrer la présence publicitaire par la diffusion de messages de santé publique. Une communication portant sur les comportements éco-responsables serait susceptible d'orienter les consommateurs vers les produits durables. Une telle sensibilisation peut être mis en œuvre dès le plus jeune âge. Face à la puissance marketing en place, les contributeurs imaginent une communication attractive, porte-voix d'initiatives positives (par exemple la démarche « Agri Confiance ») et estiment indispensable le relais des collectivités et pouvoirs publics en matière de communication.

L'information relative à l'impact environnemental peut également s'attacher au comportement du consommateur. Elle peut par exemple consister à expliquer qu'une consommation quotidienne de viande n'est pas nécessaire. Un cycle éducatif dédié au « manger mieux », corollaire du « consommer mieux » est également suggéré.

1.2. QUELLES SONT POUR VOUS LES CONDITIONS POUR CHOISIR UN PRODUIT REUTILISABLE PLUTOT QU'UN PRODUIT A USAGE UNIQUE ?

INTRODUCTION

La France produit trop de déchets. Ne plus utiliser des produits jetables ou à usage unique est un moyen de freiner ce phénomène.

Lien :
La durée de vie des produits : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/duree-vie-des-produits

SYNTHESE DES AVIS

Une meilleure sensibilisation des consommateurs et commerçants

L'information et la sensibilisation des consommateurs est une condition indispensable au développement de l'achat de produits réutilisables afin qu'ils soient en mesure d'en évaluer la qualité, l'efficacité, l'efficience, l'adaptabilité et le coût. L'objectif est de démontrer qu'il est simple de changer ses habitudes et que le coût d'un produit jetable est plus élevé que celui d'un produit réutilisable, et que son impact sur l'environnement est plus néfaste alors que la qualité du produit n'est pas nécessairement meilleure. Pour y parvenir, une traçabilité réelle du produit est nécessaire.
Cette sensibilisation doit se faire, pour certains, dès le plus jeune âge, en intégrant ce sujet dans les manuels scolaires par exemple. Une information en entreprise est également suggérée.

Le corollaire d'une bonne information consiste à rendre ces produits attractifs et accessibles au grand public (notamment dans les grandes surfaces classiques par une bonne visibilité en rayon, et pas seulement au sein d'enseignes « spécialisées » type magasins bio).

Le consommateur n'est pas seul concerné. Le commerçant devrait par exemple avoir la possibilité d'accepter le contenant apporté par un client.

Revoir en amont la conception des produits

Réfléchir à un mode de fabrication alternatif doit permettre d'une part d'accroître la durée de vie du produit, d'autre part de le rendre « plus beau, simple, efficace et pratique ».
Le développement de contenants facilement réutilisables, de produits éco-conçus ou à partir de pièces remplaçables serait aussi une option. Il est proposé en outre de concevoir des flacons standards pour chaque type de produits afin de pouvoir les réutiliser aisément.

Les piles rechargeables sont citées en exemple : il s'agit d'une alternative à un produit jetable devenant un déchet polluant, qui n'impacte que très peu les habitudes des consommateurs.

Néanmoins, pour certains, chaque consommateur doit être libre de pouvoir choisir entre un produit jetable et un produit réutilisable en tenant compte de critères de praticité, de gain de temps, de l'usage et du prix de ce dernier. En outre, la préoccupation hygiénique reste essentielle pour les contributeurs : en matière sanitaire, l'usage unique doit demeurer la règle.

Les emballages

Plusieurs avis portent par ailleurs sur la question des emballages, qu'il faudrait diminuer, peut-être interdire et privilégier le vrac. Un retour au système de consigne est préconisé, notamment pour les contenants en verre, mais aussi pour les emballages plastique.

En matière d'emballage, la limitation de l'usage des sacs-poubelle est évoquée, à travers leur estampillage strict par catégorie de déchet, ou le renchérissement de leur prix d'achat.

Un focus est accordé au sujet de la restauration qui, sur le modèle du projet RECONCIL par exemple, pourrait être invitée à développer les systèmes de consigne, à proposer des emballages réutilisables ou

éco-conçus (pour la vente à emporter) ou un tarif avantageux aux clients n'utilisant pas les emballages et ustensiles à usage unique (sac, fourchette, couvert, etc.).

Des lieux de dépôts accessibles

La consommation de produits réutilisables implique la possibilité de pouvoir déposer les objets non utilisés en vue d'une réutilisation future. Plusieurs contributeurs suggèrent la multiplication des points de dépôt et une accessibilité accrue pour les citoyens. Une cartographie et/ou un moteur de recherche en ligne permettrait une localisation effective des lieux de dépôt à proximité.
Le développement de services après-vente ou ateliers de réparation peuvent également être des leviers efficaces pour favoriser la réutilisation et limiter la production de déchets.
Un commentateur suggère l'implication des services publics à travers la mise à disposition de locaux, de moyens d'animation, etc.

Fiscalité et règlementation

Influer sur les prix / taxation des produits et sur la règlementation de ces derniers reste le nerf de la guerre pour de nombreux contributeurs.
On retient principalement des différentes propositions :

- l'adaptation du prix en fonction de la durée de vie du produit : plus il est durable, plus il est abordable ;
- l'augmentation des taxes sur les produits qui utilisent du plastique ou à usage unique, voire l'instauration d'une taxe carbone ;
- la mise en place d'une fiscalité incitative en faveur du développement des ressourceries / recycleries ;
- la suppression de la TVA sur les produits non transformés (du type fruits et légumes).

D'une manière générale, un encouragement fiscal est préconisé afin de favoriser l'offre et l'achat de produits réutilisables et à l'inverse la mise en place de surtaxes sur les produits à usage unique ou au bilan carbone lourd.

Du côté de la règlementation, outre l'interdiction pure et simple des produits jetables, un travail sur l'étiquetage (informations sur le cycle de vie, le pourcentage de « recyclabilité », l'origine du produit…) et le système de garantie pourrait être mené.

1.3. QU'EST-CE QUI VOUS INCITERAIT A ACHETER DES OBJETS D'OCCASION OU A REVENDRE DES OBJETS DONT VOUS NE VOUS SERVEZ PLUS ?

INTRODUCTION

L'allongement de la durée d'usage des produits par la réutilisation contribue à réduire l'utilisation des ressources et les déchets.

Lien :
La durée de vie des produits : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/duree-vie-des-produits

SYNTHESE DES AVIS

Des solutions pratiques et concrètes sont proposées. Elles visent d'une part à faciliter le recours à la réparation et à la réutilisation au détriment de l'achat neuf, et d'autre part à accompagner une évolution générale des mentalités quant à la pratique de la consommation.

Les plateformes en ligne

La référence au Bon Coin est fréquente. Le Bon Coin permet en effet l'achat de produits d'occasion et présente le net avantage d'être plébiscité par les citoyens. Une plus grande sécurisation de l'expérience d'achat et de vente sur ce type de sites est néanmoins souhaitée (assurance en cas de non-paiement, garantie objet non conforme à la description, etc.).
Les contributeurs proposent ainsi la généralisation de plateformes d'achat de produits d'occasion et de troc, voire la création d'une plateforme gouvernementale d'échange de biens de consommation et de services, assortie d'une cartographie des lieux d'échange. Un commentateur propose plutôt le portage d'une telle plateforme par une fondation ou une association à but non lucratif.

Les points citoyens

Afin d'inciter les citoyens à utiliser une plateforme d'échange ou de vente d'occasion, un système de points citoyens est proposé par plusieurs contributeurs. Le recours à une plateforme en ligne de ventes d'occasion ou d'échanges pourrait être récompensé par l'attribution de points citoyens. Ces derniers permettraient à son bénéficiaire d'obtenir des réductions à l'achat d'autres produits ou l'octroi d'un service. Grâce aux points citoyens, un commentateur imagine la possibilité d'échanger compétences et services.

La garantie qualité et fiabilité

La question du contrôle est systématique. Selon les contributeurs, sans garanties offertes à l'usager, le recours à la réparation et à la réutilisation a peu de chances de se développer.
Un tel contrôle doit permettre à la fois d'établir le juste prix d'un produit d'occasion, de garantir la fiabilité de la transaction, la qualité de l'objet et les possibilités de réparation offertes. Le contrôle peut être obtenu par l'édition d'une liste de critères à respecter pour la mise en vente, l'établissement d'une « cote Argus » pour tout objet ou par la mise en place d'un service de certification. Il est aussi possible de promouvoir les professionnels à la fiabilité éprouvée et reconnue.

Les solutions locales

Dans un souci de développement durable et afin de faciliter la pratique citoyenne de la réparation et de la réutilisation, la généralisation de solutions locales, faciles d'accès, est plébiscitée. Il peut s'agir de la multiplication de brocantes, dépôts-ventes ou autres marchés d'occasion. Le modèle de la recyclerie / ressourcerie ou lieux de réparation (type « repair-café ») est le plus largement évoqué. Un commentateur propose la géolocalisation sur smartphone des solutions locales disponibles. Il peut également s'agir de la multiplication des marchés aux puces, de l'ouverture d'halles d'échanges en centre-ville, de l'implantation de maisons du troc ou d'un local dédié dans chaque commune. Dans cette optique, la mise à disposition de locaux par les pouvoirs publics est une piste proposée par plusieurs contributeurs. Le soutien public passe également par d'autres biais, par exemple une ligne budgétaire dédiée. Un contributeur témoigne : il avait installé une « fenêtre de gratuité » devant son domicile. Le dispositif était très utilisé, les citoyens y

déposant régulièrement des biens dont ils n'avaient plus l'utilité. Faute de soutien de la part des pouvoirs publics, la « fenêtre de gratuité » a néanmoins été retirée.

La solution locale peut également se traduire par un ramassage à domicile à une fréquence donnée de biens en état mais sans usage. À ce titre, l'initiative « Ecomairie » est avancée : portée par la Communauté urbaine de Dunkerque et une start-up locale, elle favorise l'échange et le don d'objets entre voisins en lien avec les structures locales de l'entrepreneuriat social et solidaire. Cette solution a notamment été reprise par la ville de Montreuil.

La reprise en magasin

La reprise des articles de seconde main en magasin (habillement, bricolage) et leur reconditionnement inciterait à la consommation de produits d'occasion.

La sensibilisation à un autre mode de consommation

Le battage publicitaire est considéré comme un frein au recours à la réparation et à la réutilisation. Le système devrait être inversé et la promotion et la communication publicitaire orientées vers les produits de seconde main : de ce fait, les produits neufs seraient moins soumis à l'effet de mode et l'achat neuf moins valorisé. A l'instar de Seb, la réparabilité doit pouvoir devenir un argument commercial.
L'éducation, notamment dès le jeune âge, est considérée comme un vecteur fort de sensibilisation.
Les acteurs publics pourraient jouer un rôle d'avant-garde en la matière : les services publics pourraient être équipés en matériel d'occasion et les clauses environnementales rendues systématiques dans le cadre des commandes publiques.

Pour encourager ce marché, un contributeur propose que la vente de produits d'occasion soit exonérée de taxe ; un commentateur avance l'idée d'un crédit d'impôt.

1.4. QU'EST-CE QUI VOUS INCITERAIT A FAIRE REPARER VOS OBJETS DETERIORES PLUTOT QUE DE LES JETER ?

INTRODUCTION

L'allongement de la durée d'usage des produits par la réparation contribue à réduire l'utilisation des ressources et les déchets.

Lien :
https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/duree-vie-des-produits

SYNTHESE DES AVIS

Selon les contributeurs, l'incitation à la réparation repose sur plusieurs leviers. Outre le coût, la disponibilité générale (des professionnels de la réparation, des pièces de rechange, etc.) est considérée comme un critère majeur en attendant la mise en branle d'un circuit économique qui intègre pleinement la réparation des objets détériorés.

La disponibilité des professionnels de la réparation

Une telle disponibilité suppose la présence de réparateurs à proximité du consommateur. Pour y parvenir, une mise en réseau des réparateurs est proposée. Garantie par un label d'État, peut-être bénéficiaire d'une subvention publique, cette mise en réseau faciliterait l'accès de toutes et tous à un réparateur. La proximité peut prendre appui sur le développement des tiers lieux (espaces de coworking, FabLab, Repair-cafés, associations de réparation de vélos, etc.) et leur cartographie. Le développement et la multiplication de ces lieux d'échange, de mise en relation entre professionnels de la réparation et demandeurs, sont plébiscités par un grand nombre de contributeurs. Ces lieux d'échange et ateliers pourraient par exemple être implantés dans les lieux publics (bibliothèques, MJC etc.).

Le passage à domicile du réparateur et le ramassage des objets détériorés agissent également dans le sens d'une plus grande proximité et, de ce fait, d'une disponibilité accrue des professionnels de la réparation. En matière de mise en réseau des réparateurs, l'initiative Répar'acteurs promue par les Chambres régionales des Métiers et de l'Artisanat constitue une source d'inspiration potentielle.

Un contributeur, actif dans un Repair-café, remarque que les produits non réparables sont de plus en plus nombreux. Les lieux d'échange se développeront vraiment si l'éco-conception devient la norme par ailleurs. Un commentateur corrobore cet état de fait : de manière générale, le défaut doit être accessible.

La réparation à domicile

En parallèle de la mise à disposition de professionnels, la réparation à domicile peut être encouragée par la diffusion de plans de montage (vidéos explicatives sur internet, partage d'expériences en ligne sur le modèle du site IFIXIT, plans disponibles en open source, etc.), le recours à un outillage simple et la disponibilité des pièces de rechange. Des cours manuels (bricolage, couture, etc.) pourraient également être dispensés.
Une sensibilisation élargie à la réparation par soi-même pourrait être mise en œuvre. Elle suppose l'ouverture de cours en collège et lycée dédiés aux gestes de la réparation (soudure, etc.). En matière de gestion des pièces détachées, l'industrie automobile a développé un savoir-faire qui peut faire office d'exemple.

La disponibilité des pièces de rechange

Sans pièces de rechange, peu d'actes de réparation sont envisageables. Or, de nombreux contributeurs déplorent la faible offre en la matière. Faciliter l'accès aux pièces de rechange suppose une offre revue qui autorise notamment le recours aux pièces génériques, standardisées et reconditionnées d'une part, et l'inscription des pièces de rechange au catalogue dans un temps long qui dépasse par exemple le délai de garantie de l'objet. L'obligation de reprise par les fabricants d'un objet détérioré ou défectueux pourrait par ailleurs permettre l'approvisionnement plus abondant des stocks de pièces de rechange.

L'avènement d'un circuit économique qui intègre l'acte de réparation

Les contributeurs estiment que le modèle économique en cours incite à jeter plutôt qu'à réparer. Le renversement de la tendance pourrait être stimulé par l'interdiction ou le contrôle strict de l'obsolescence programmée, la garantie du fonctionnement durable d'un produit par les marques et la fourniture d'un manuel d'instructions de réparation au moment de l'achat.

Agir sur le coût de la réparation

Pour inciter à la réparation, le coût de cette dernière ne doit pas être dissuasif. À ce titre, deux leviers sont mis en avant : la création d'un compte réparation et l'argument fiscal.

Le compte réparation serait abondé à l'achat ; lors d'une réparation, la facturation serait effectuée en priorité par le biais du compte réparation. Autrement, des avoirs réparation pourraient être octroyés lors de l'achat.

Sur le plan fiscal, le niveau de la TVA pourrait être ajusté selon le degré de réparabilité de l'objet vendu. Des contributeurs souhaitent en outre l'exonération fiscale de l'ensemble du cycle de recyclage et de la réparation.

Le faible coût de la réparation est, d'une manière générale, un argument supplémentaire en faveur de la réparation d'un objet plutôt qu'à l'occasion d'un nouvel achat.

Faire savoir

D'une manière générale, certains contributeurs estiment l'information déficiente : les possibilités de réparation et récupération existent aujourd'hui mais sont peu connues des citoyens (par exemple, la reprise des téléphones usagés par les opérateurs mobiles).

L'organisation d'événements locaux fédérateurs permettrait en outre de donner une visibilité aux professionnels de la réparation.

Un effort pédagogique peut être fourni afin d'aiguiller le détenteur d'un objet vers le circuit de réparation le plus pertinent (auprès d'un professionnel, en magasin, à domicile).

1.5. QUELLES SONT POUR VOUS LES CONDITIONS POUR ACHETER UN PRODUIT RECYCLABLE OU A DUREE DE VIE PLUS LONGUE ?

INTRODUCTION

Le produit recyclable ou à durée de vie plus longue doit être attractif pour le consommateur (prix, qualité, etc.).

Liens :
Les labels : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/ecolabels-et-autres-signes-distinctifs
Qui est prêt à payer davantage pour un produit vert ? : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Qui%20est%20pr%C3%AAt%20%C3%A0%20payer%20davantage%20pour%20un%20produit%20vert.pdf

SYNTHESE DES AVIS

Crédibilité et qualité du produit

Les contributeurs expriment leur souhait de pouvoir choisir des produits de qualité – et tendance - qui seront véritablement recyclés en fin de vie via les filières adéquates ou ne générant pas de déchets inexploitables.
La garantie d'une durée de vie suffisamment longue fait également partie de leurs préoccupations. L'une des conditions évoquées afin d'assurer une durée de vie acceptable du produit consiste à permettre des réparations faciles et à coût modéré pour une réutilisation optimale.
Des contributeurs et commentateurs proposent que les fabricants soient contraints à une garantie longue, à la réparation et reprise de leurs produits en fin de vie. Selon les participants, un tel système entraînerait mécaniquement une amélioration de la qualité. Un contributeur déplore le manque d'informations des consommateurs sur l'obligation de reprise des déchets électriques ou électroniques.

Un travail en amont sur la conception du produit est donc à envisager (ex : composition des produits évolutifs à partir de matériaux facilement recyclables / séparables), de même qu'un système de labellisation (ex : inscription de la durée de vie du produit sur l'étiquette) voire une règlementation adaptée afin de durcir les conditions de garantie légale et de vente de certains produits (ex : imposer une charte éco-responsable aux producteurs).

Ces critères responsables – la durée de vie, l'éco-conception, l'évolutivité, la réparabilité, etc. – doivent par ailleurs être portés à la connaissance du consommateur par le biais d'une communication pertinente et d'un affichage adéquat.

Prix et fiscalité

Le prix apparaît en outre comme un indicateur et curseur intéressant sur lequel il est possible de jouer afin de rendre les produits non recyclables ou à durée de vie plus courte moins intéressants. L'affichage du prix de revient par an est par exemple considéré comme une information incitative pour le consommateur.
La TVA pourrait être réduite sur les produits à durée de vie longue. À l'inverse, le prix d'un produit à durée de vie courte pourrait être artificiellement augmenté afin d'intégrer le coût des futures réparations. Dans cette optique, un système de bonus-malus peut être envisagé.

Dernière hypothèse évoquée : mettre en place une TVA proportionnelle aux tranches de garantie du produit.

Consommer différemment

Enfin, certains contributeurs suggèrent de revoir la façon de consommer en louant certains produits dont on n'aurait l'usage que temporairement plutôt que de les acheter.
Prioriser les services innovants non producteurs de déchets plutôt que d'acheter des produits recyclables est également une solution rapportée.

1.6. PLUTOT QUE D'ACHETER UN PRODUIT, ETES-VOUS PRET A ACHETER LE SERVICE QU'IL VOUS REND ? POURQUOI ?

INTRODUCTION

L'économie de la fonctionnalité se définit comme un système privilégiant l'usage plutôt que la vente d'un produit : par exemple, acheter un nombre de kilomètres parcourus plutôt que des pneus.

Liens :
L'économie de la fonctionnalité : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-fonctionnalite
L'économie collaborative : (lien mort)

SYNTHESE DES AVIS

La très grande majorité des contributeurs est favorable à l'idée d'acheter un service, louer, partager (mutualiser) plutôt qu'acheter un produit. Les produits cités en exemple sont :

- les moyens de déplacement, à travers par exemple la possibilité de louer / mutualiser, selon les besoins, une voiture pour aller travailler, une camionnette pour déménager, un camping-car pour partir en vacances ;
- certains équipements de maison comme la machine à laver, le sèche-linge ou le service de chauffage, qui pourraient être mutualisés à l'échelle des petits collectifs ou petits lotissements ;
- l'équipement d'entretien du jardin et de la maison comme la tondeuse à gazon, le taille-haie, l'échelle, la perceuse, etc. qui pourraient faire l'objet d'une même mutualisation ;
- les vêtements et notamment ceux des enfants en bas âge.

Un contributeur fait remarquer que l'offre existe déjà : location, co-voiturage pour les transports, cybercafé pour l'accès à un ordinateur et à une connexion internet, location d'outils, etc. tandis qu'un autre cite en exemple ce qui se fait dans le monde informatique où les services remplacent progressivement l'achat de logiciels. Il apparait néanmoins nécessaire de faire mieux connaître les plateformes existantes et de développer les ressourceries et recycleries afin de promouvoir l'échange et l'emprunt entre particuliers.

Un autre participant propose de n'acquérir que les biens que l'on souhaite transformer et adapter à ses besoins.

La réponse aux besoins

Le développement de l'économie de la fonctionnalité est considéré comme pertinent dans le sens où elle permet de répondre à l'évolution des besoins dans le temps. Il peut s'agir du temps long comme du temps saisonnier : au cours de l'année, un équipement sportif peut être dévolu à différents usages selon la saison. Il s'agit, de fait, d'une mutualisation.

Moins d'encombrement

L'un des principaux arguments évoqués par les contributeurs est le gain de place au sein de nos appartements et maisons. Ceux-ci regorgent aujourd'hui d'objets qui ne servent que de temps en temps et prennent de la place. Louer, mutualiser plutôt que posséder, c'est ainsi ne plus s'encombrer avec ces objets parfois encombrants (tondeuse, voiture, etc.). Un contributeur fait remarquer que cette option est particulièrement intéressante pour les urbains, tandis qu'un autre remarque qu'elle faciliterait les déménagements.

Fiabilité accrue

Un second argument proposé en faveur de ce modèle économique est qu'il inciterait les fabricants à penser et à produire des objets plus robustes, fiables et durables dans le temps. La location entraîne de facto la responsabilité du fabricant dans le temps long. Un contributeur estime ainsi que l'obsolescence programmée n'a plus d'intérêt si le produit devient service. Au contraire, plus c'est durable, plus c'est rentable. Un participant cite en exemple de durabilité le modèle de la location des photocopieurs ou les pneus Michelin.

Une proposition imagine un modèle selon lequel le fabricant perçoit de l'argent à l'achat de son produit par le loueur, puis lors des reventes / locations qui pourraient suivre. Il serait par conséquent incité à concevoir un objet plus durable.

Plus respectueux de l'environnement

Les participants au débat estiment que cette mutualisation permettrait de diminuer notre impact sur l'environnement en réduisant la consommation et en augmentant la qualité des produits. En effet, l'achat groupé permettrait d'acquérir des équipements plus performants, notamment d'un point de vue environnemental, moins consommateurs en énergie, en eau, moins bruyants et moins polluants.

Quelques conditions néanmoins

Plusieurs conditions sont citées par les participants :

- la simplicité et l'accessibilité de la location, la disponibilité des produits, notamment pour les personnes habitant à la campagne (temps de trajet pour aller chercher son produit à chaque utilisation). À ce titre, un contributeur propose un affichage constant de la disponibilité des produits sur une application ou un site internet par exemple ;
- la flexibilité du service et la possibilité de l'utiliser sur un temps plus ou moins long selon ses besoins ;
- le prix doit être attractif / l'écart de prix entre l'achat et la location suffisamment significatif. Il conviendrait de mettre en évidence l'économie réalisée par rapport à l'achat ;
- le coût de la caution ne doit pas être rédhibitoire ;
- la qualité et la garantie de qualité (possibilité de noter et d'améliorer le produit), ainsi que le suivi du service (interlocuteur client) ;
- l'offre de services doit être suffisamment élargie pour que le consommateur puisse exercer sa liberté de choix ;
- des engagements sur la prise en compte de la fin de vie du produit (recyclage, reconditionnement, etc.) ;
- la location d'un service ne doit pas se traduire par la précarisation de l'emploi, ce qu'un contributeur nomme l' « ubérisation ».

Un contributeur craint d'être à la merci d'une « arnaque » cachée dans les conditions générales de location.

Un commentateur pointe une différence entre mutualisation et location. Selon lui, la location est plus fiable puisque, contrairement à la mutualisation, la location engage l'usager sur le plan financier.

Un autre commentateur estime que la mutualisation est difficilement envisageable pour les objets utilisés plusieurs fois par semaine (les produits électroménagers par exemple).

Enfin, un participant ne croit pas en ce modèle considérant que les gens achètent plus que le service rendu par l'objet. Il donne comme exemple l'engouement pour des téléphones à 1000€ alors que ces derniers rendent un service équivalent à celui rendu par des téléphones beaucoup moins chers.

2. MIEUX TRIER POUR MIEUX RECYCLER

2.1. COMMENT AMELIORER LE TRI DES DECHETS (A LA MAISON, SUR LE LIEU DE TRAVAIL, DANS L'ESPACE PUBLIC) ?

INTRODUCTION

Le tri à la source des déchets par le citoyen qui les produit est une étape très importante pour les orienter dans une filière appropriée.

Lien :
Tri des déchets : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/tri-des-dechets

SYNTHESE DES AVIS

Agir à la source

Pour de nombreux contributeurs, il ne s'agit pas de réfléchir aux conditions d'amélioration du tri ou du recyclage, mais bien de revoir en amont les modes de consommation en évitant de produire et d'acheter des emballages qui seront de futurs déchets.
Il faut donc, selon eux, se poser la question de la responsabilité du consommateur et de l'intérêt d'acheter, revoir le modèle du « toujours produire plus et toujours consommer plus ».
Les alternatives proposées sont par exemple : l'achat d'occasion, la location, la vente en vrac, la revente des emballages au kilo avec pour objectif final la suppression totale des déchets.

La question de l'emballage est donc bien présente et la volonté de réduire la quantité et le volume des emballages ressort clairement des contributions (ex : supprimer les gobelets à usage unique, inciter les commerçants à vendre en vrac, sans sac voire sans emballage, réutiliser les supports en plastique de type barquettes de repas).

Une réflexion sur les conditions de conception des emballages est aussi proposée : inciter à ne fabriquer que des produits recyclables, compostables et/ou écologiques. Un participant propose quant à lui de standardiser les emballages utilisés pour faciliter les consignes de tri et les processus de recyclage.

Favoriser le réemploi

Plusieurs participants proposent d'organiser la collecte, la réparation et le réemploi de produits qui sont encore en état d'usage (par exemple en entreprise : ordinateur, téléphone portable). D'autres invitent à la création de lieux de proximité permettant de déposer les objets dont on ne veut plus, à l'image des recycleries et ressourceries. Un commentateur suggère même le retrait des poubelles publiques, un autre l'arrêt de l'incinération, pour inciter au tri.

Le retour de la consigne pour les emballages en verre et l'instauration de consignes pour d'autres matériaux du type plastique ou métal est une recommandation récurrente parmi les contributions. Pourquoi jeter et briser une bouteille en verre qui pourrait être réutilisée ? Plusieurs pays étrangers sont cités en exemple, notamment l'Allemagne et le Danemark. Il est ainsi proposé que les fabricants payent l'installation des automates en échange de l'affichage de leur logo. Plusieurs participants réclament l'élargissement de la consigne à tout type de contenant. Dans le cadre des livraisons à domicile, le carton très utilisé pourrait être remplacé par un contenant consigné (ex : caisse en bois).
Si la rétribution financière est proposée par de nombreux participants, d'autres systèmes de contrepartie à la consigne sont proposés : l'octroi de points de réduction à l'instar de la marque Marionnaud, ou de points culture, etc.

Sensibiliser les citoyens

Agir à la source passe enfin par une amélioration de l'information / sensibilisation auprès du grand public sur les problématiques de tri et de gestion des déchets (enjeux, bonnes pratiques, consignes). La communication auprès des citoyens est un point primordial pour de nombreux contributeurs : sensibiliser

et accompagner sans culpabiliser. Un contributeur explique que certaines personnes pensent que le tri par le citoyen ne sert à rien puisqu'un nouveau tri est réalisé au niveau des centres de tri / recyclage. La grande majorité des participants insiste néanmoins sur la nécessité de faire contribuer le citoyen à la pratique du tri, pour une raison pratique mais également par un souci de sensibilisation collective.

Une plateforme pourrait ainsi être créée sur laquelle chacun aurait la possibilité de se renseigner et de poser ses questions sur le tri et le recyclage des déchets. Un annuaire national du tri et du recyclage pourrait indiquer où déposer tel produit ou tel déchet afin qu'il soit recyclé. De même un système de QR code apposé sur chaque produit et poubelle permettrait au citoyen de vérifier que son tri est correctement effectué. Un contributeur va plus loin et propose la création d'un service à la demande de collecte pédagogique autour des déchets spécifiques.

Cette information doit se faire à la fois auprès des particuliers (enfants et adultes), des établissements scolaires et des entreprises, par le biais des formations, stages en tant qu'agent de collecte, de sorties pédagogiques, de visites guidées de centres de tri ou enfin d'une journée d'aide au ramassage des déchets. Les enfants pourraient être éduqués à faire le tri des déchets à la cantine. Un commentateur estime qu'à titre d'exemplarité, l'administration devrait promouvoir le tri dans ses services propres.

L'un des contributeurs suggère de faire du tri un jeu à l'instar des jeux vidéo Game of Tri ou Compost Challenge, quand d'autres proposent que le tri soit source de revenus (système de « carte de fidélité » permettant de cumuler des points, donnant droit à des bon d'achat ou une réduction de la taxe de collecte des ordures ménagères). Un commentateur propose la remise d'un guide explicatif du tri à tout copropriétaire nouvellement arrivé.

Revoir les conditions de tri et de recyclage

Plusieurs propositions sont faites pour améliorer et rendre plus simples et plus efficaces les conditions de tri et de recyclage.
Quelques exemples :

- améliorer l'équipement des centres pour faciliter le tri des matériaux et maximiser les capacités de recyclage (par exemple, permettre le recyclage de tous les plastiques) ;
- étudier la collecte par matériau plutôt que par type de déchets (ex : tri de tous les emballages en plastique), conteneur spécial pour la récupération des petits objets en métal) ;
- recycler le matériel médical remboursé par la Sécurité sociale ;
- généraliser la collecte et le recyclage des textiles ;
- faire faire le tri à des bénévoles ou personnes au chômage de longue durée pour réduire le coût ;
- valoriser les professions, groupes qui font de la récupération ;
- organiser la filière de tri : d'un côté les déchets organiques et de l'autre les déchets non organiques avec un seul point de collecte et de valorisation ;
- proposer une collecte ou un point de dépôt des prospectus publicitaires ;
- prendre en compte la gestion de l'espace liée au stockage des différents bacs.

L'amélioration du tri des déchets passe en outre par un accès facilité aux bacs, lieux de collecte et centres de tri. Ainsi l'augmentation du nombre de poubelles de recyclage ou de contenants d'apport volontaire est une demande récurrente. Ces derniers gagneraient à être placés au sein des grandes et moyennes surfaces (par exemple, bacs de récupération des emballages en sortie de caisse). Accroître la visibilité et le nombre de poubelles de tri dans l'espace public (par exemple, poubelles de tri avec cendriers), les transports, les lieux de travail et tous les établissements recevant du public fait également partie de nombreuses contributions. Les services publics doivent à ce titre être exemplaires dans ce domaine. Un commentateur propose un QR code sur chaque produit : il renseignerait sur le bac de tri correspondant au produit.
L'absence de solutions de tri ou de collecte de matériels usagés en entreprise est regrettée par certains tout comme l'absence fréquente de bacs de tri lors d'événements publics. Plusieurs contributeurs témoignent du fait que dans les lieux publics (notamment dans les trains et les gares/stations) et en entreprises, les agents de nettoyage collectent parfois dans un même sac les déchets préalablement triés par les usagers ou employés.

Un contributeur fait remarquer que dans certaines communes rurales, seule la collecte des ordures ménagères est organisée et que le tri sélectif impose des déplacements en voiture. Il propose donc de

généraliser le système des sacs de couleurs différentes (par types de déchets), qui pourraient être tous collectés en même temps.

L'uniformisation et la clarification des consignes et conditions de tri (couleurs de bac et poubelles identiques) sur le territoire français apparaît comme une garantie de réussite et d'amélioration du tri des déchets. Un contributeur explique qu'il convient de faire appliquer la loi qui prévoit déjà cela. Il est aussi proposé d'indiquer visiblement, clairement et directement sur les emballages la poubelle de destination de l'emballage lui-même et du produit qu'il contient. Pour plusieurs contributeurs, la solution réside dans un code couleur unique par déchet qui apparaîtrait sur les emballages et les différentes poubelles / bacs. La présence du symbole « recyclage » sur des emballages non acceptés au recyclage crée de la confusion.

Les déchets organiques

On retrouve par ailleurs une sensibilité des contributeurs à la collecte des déchets fermentescibles, organiques ou verts (notamment dans la grande restauration, les cantines et les collectivités) afin de produire du compost (de masse) ou de l'énergie via la méthanisation. Il est ainsi proposé de favoriser le compost à domicile, voire de rendre obligatoire la poubelle verte. L'efficacité de ce tri est cependant remise en question par un habitant de Paris. L'expérience menée dans le 12e arrondissement s'avère selon lui peu (ou mal) suivie. Alternative au compost, un contributeur propose d'installer des poulaillers collectifs à l'échelle des immeubles collectifs : les poules mangent les restes alimentaires et il est possible de récolter des œufs frais.

La question de l'assainissement est aussi abordée. Il est proposé de changer de système (par exemple, toilettes sèches) pour mieux trier et ainsi valoriser les déjections (pouvant servir à l'agriculture) tout en évitant de consommer autant d'eau. Un commentateur suggère de lever l'interdiction consistant à donner aux animaux les restes alimentaires issus de la restauration collective.

Leviers d'incitation

Deux principaux leviers sont sollicités pour inciter au tri et au recyclage des déchets.

- **Par le biais de la fiscalité**

Plusieurs types de taxes sont ainsi proposées :

- taxe sur le volume ou le poids d'emballage / taxe sur les emballages plastique ;
- taxe sur les déchets ménagers et industriels non recyclables ;
- taxe sur les ordures ménagères calculée en fonction du volume produit, aussi appelée « tarification / redevance incitative » (TEOM) ;

Un principe de bonus / malus ou encore pollueur / payeur est évoqué. En effet, afin de « récompenser » les citoyens qui produisent moins de déchets, des déductions d'impôts seraient à envisager ou à l'inverse l'instauration d'amendes à l'encontre des particuliers ou entreprises qui produiraient trop de déchets. La création d'un crédit d'impôt incitatif pour mener des travaux d'amélioration de son logement (ex : meilleure évacuation des eaux grises, réduction de l'utilisation de l'eau potable pour les WC) est également proposée. Un contributeur propose de réduire le coût du recyclage et d'augmenter le coût sur les déchets ménagers (taxe sur les sacs poubelles par exemple).

L'un des contributeurs remet en cause le paiement excessif des impôts locaux et taxes de collecte et questionne de ce fait l'intérêt de trier si le coût s'avère toujours plus élevé. La redevance incitative (la taxe de collecte et de traitement des déchets est modulée selon le volume de déchets déposés dans ses poubelles) est très critiquée par un participant qui estime qu'elle a pour effet d'inciter certaines personnes à des comportements pervers : décharge sauvage, jet dans les rivières ou dans la poubelle du voisin, etc. Un bilan pourrait être tiré des différentes expériences en la matière.

- **Par le biais de la règlementation**

L'imposition de normes ou systèmes de contrôle (notamment des entreprises et des restaurants, fast-foods en tête) sont évoqués comme des leviers d'incitation au recyclage et au tri. Les échéances de mise en application fixées à ce propos dans la loi sont d'ailleurs considérées comme trop éloignées dans le temps.

Quelques propositions :

- rendre le tri et le don de matériel électronique usagé obligatoire ;
- interdire l'incinération de déchets par les particuliers ;
- réduire à la source les déchets en restreignant les conditions d'usage des plastiques ;
- imposer et contrôler le tri et le recyclage dans toutes les organisations publiques et privées ;
- contrôler le tri effectué par les citoyens ;
- renforcer la lutte (amendes) contre les incivilités de type décharges sauvages, jets de déchets dans la rue, etc.

2.2. COMMENT VOUS ENCOURAGER A TRIER OU A COMPOSTER LES DECHETS ALIMENTAIRES ET DECHETS DE JARDIN ?

INTRODUCTION

Le tri des déchets quotidiens doit aussi concerner les biodéchets (déchets de cuisine, restes de repas et déchets du jardin) pour qu'ils fassent l'objet d'un compostage domestique ou collectif.

Lien :
Biodéchets : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/biodechets

SYNTHESE DES AVIS

Installation de composteurs

La principale préconisation soulevée par les contributeurs est la mise à disposition (voire la multiplication du nombre) de bacs de compostage, soit de manière collective (dans les espaces publics ou au sein des immeubles) au sein des communes, soit de manière individuelle. Plusieurs personnes évoquent plutôt le lombricompostage, plus simple à mettre en œuvre, ou encore des alternatives techniques (bio-composteurs, composteurs in-situ). Enfin, un espace dédié devrait être réservé au composteur dans les nouvelles constructions. Dans un souci du détail, un participant invite à interdire les autocollants apposés sur les fruits et légumes.

Le compost pourrait être utilisé par les collectivités dans les parcs et espaces verts de la ville. Il est également proposé de confier (don ou vente) ce compost à des agriculteurs ou paysagistes. Développer l'agriculture urbaine en lien avec la création de composteurs collectifs permettrait ainsi de traiter les déchets organiques des villes. La ville de San-Francisco est citée en exemple pour la collecte, la transformation en compost et la revente des déchets végétaux de ses habitants.

D'autres débouchés pour les déchets organiques sont par ailleurs évoqués : la méthanisation et la production de biocarburant (par exemple pour les transports publics), la mise à disposition d'un broyeur collectif (afin d'éviter le transport jusqu'à un lieu de stockage et de recyclage), le paillage ou encore le *mulching* pour la tonte de la pelouse. La mise en place d'un poulailler dans les jardins le permettant ainsi que dans les écoles, collèges et lycées, est par ailleurs proposée (les poules consomment jusqu'à 150 kg de déchets alimentaires par an).

Faciliter la collecte

Tandis que certains contributeurs préfèrent des solutions individuelles ou de proximité, d'autres appellent à une collecte séparée des déchets alimentaires et verts par la collectivité. Des associations (un commentateur cite Compost Citoyen) œuvrent ainsi en faveur du compostage collectif en pied d'immeuble. Pour faciliter cette collecte et réduire le risque de dépôt sauvage, il est proposé de travailler avec les fabricants de cuisines et les designers pour intégrer au mieux les bacs de collecte. Des poubelles « vertes » dédiées aux biodéchets pourraient être mises en place. Un contributeur propose aussi la généralisation de « bacs bi-flux » séparant les déchets alimentaires du tout-venant. Les camions collecteurs devront être équipés d'un système de séparation des flux.

Pour les déchets verts, il est proposé la création de points de collecte enterrés pouvant accueillir les déchets fermentescibles. Pour être incitatifs, ces points devront être suffisamment proche des usagers.

Dans le cadre de composteurs collectifs, rapporter ses déchets organiques pourraient donner droit à une réduction à l'achat de compost.

Plusieurs participants rappellent que le compostage exige un suivi rigoureux. À ce titre, la collecte en porte-à-porte est considérée comme moyen le plus efficace pour un tri optimal.

Une meilleure information

Communiquer sur les atouts et différentes formes de compostage, son mode de fonctionnement et sa pratique (notamment les aspects sanitaires) est un élément essentiel soulevé par de nombreux

contributeurs. L'interdiction du brûlage des déchets pourraient, par ailleurs, être rappelé dans le cadre d'une campagne d'information. La mise à disposition d'un composteur et de bacs pour les déchets organiques ne suffit pas : une information rappelant les bonnes pratiques doit être renouvelée régulièrement témoigne un contributeur.

Une journée de sensibilisation ou une plateforme mettant en relation les utilisateurs de compost et ceux qui en produisent pourraient être mises en place. Une autre application permettrait de mettre en lien les personnes qui trient leurs déchets organiques et verts avec les particuliers qui les acceptent.

La sensibilisation doit pouvoir se faire dès le plus jeune âge de manière ludique et par le biais de l'école (avec l'installation d'un composteur ou d'un mini-potager par exemple). Des cours sur le développement durable y seraient dispensés afin d'apprendre aux enfants les gestes simples et fondamentaux du tri. Un commentateur propose le développement de mini-fermes pédagogiques associées à des bacs de compost collectifs. Il est aussi proposé de ne plus parler de « déchets » lorsqu'il s'agit de matières biodégradables.

Une formation des agents des collectivités locales, ainsi que le développement d'outils pédagogiques et d'information font également partie des suggestions.

Une taxation incitative

Comme souvent dans les contributions recensées, la question de la fiscalité est un levier essentiel à l'incitation au tri ou à la réduction de ses déchets.
Les ménages pourraient en effet être taxés en fonction du volume / poids de leurs déchets (redevance incitative), de la qualité de leur tri ou encore bénéficier d'une subvention pour l'utilisation de broyeurs d'évier. Attention toutefois aux comportements pervers qui pourraient être induits : dépôts sauvages, dans la poubelle du voisin, feu de déchets verts.
A l'inverse, certains suggèrent d'aider financièrement les ménages qui souhaitent s'équiper d'un composteur et de soutenir les associations de promotion du compostage.

Un participant rappelle que la loi prévoit que chaque citoyen aura une solution de tri des restes alimentaires en 2025. Il est ainsi proposé que l'État soutienne les villes qui veulent mettre en place la collecte et le tri des déchets alimentaires et incite ou contraigne celles qui ne veulent pas se lancer.

2.3. COMMENT REDUIRE OU EVITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE ?

INTRODUCTION

En France, les pertes et gaspillages alimentaires représentent 10 millions de tonnes de produits par an, soit une valeur commerciale estimée à 16 milliards d'euros, ce qui pourrait être réduit.

Lien :
Gaspillage alimentaire : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gaspillage-alimentaire-0

SYNTHESE DES AVIS

Pour une majorité de contributeurs, l'une des principales solutions pour réduire le gaspillage alimentaire réside dans la diminution des portions dans la restauration et à la vente.

Réduire les portions

Les contributeurs proposent de limiter la taille des portions. L'un d'eux propose ainsi des portions de 30g contre 150g en moyenne. Tandis que d'autres estiment qu'il faudrait proposer deux ou trois tailles de portions différentes pour coller à l'appétit de chacun (à l'achat et dans la restauration).

Un autre participant propose de former les restaurateurs pour les aider à mieux définir les portions, souvent « trop » copieuses (par exemple sous la forme d'un module de formation obligatoire tous les 3 à 5 ans). Pour pallier le gaspillage, certains proposent de sensibiliser davantage les clients au fait d'emporter ses restes alimentaires à l'issue d'un repas à l'aide de « doggy bags ». Un contributeur souhaite que cette pratique s'impose aux restaurateurs, mais aussi d'étendre le concept par exemple aux bouteilles ouvertes. Cette pratique pourrait aussi être mise en place dans la restauration collective, notamment universitaire avec la mise à disposition de contenants pour emporter ses restes, accompagnée d'un effort de sensibilisation.

La question des quantités ne concerne pas uniquement la restauration. Plusieurs participants proposent de favoriser, voire généraliser l'achat au détail ou en vrac et de ne plus mettre l'accent sur les gros conditionnements (dans le cadre de promotions ou à l'aide de prix dégressifs). Acheter en plus petites quantités et plus régulièrement permettrait de réduire le gaspillage alimentaire.

La question de la restauration collective

La restauration collective est particulièrement citée. L'un des participants estime qu'il faudrait interdire les buffets au motif que ce type de restauration impose la préparation chaque jour de quantités supérieures à ce qui sera consommé afin de proposer un choix important. A l'inverse, un autre contributeur pense au contraire que proposer les aliments en self-service permet au client de se servir une portion adaptée à son appétit et ainsi limiter le gaspillage.
Dans le même ordre d'idée, l'exemple d'une cantine scolaire de collège est cité : les enfants se servent eux-mêmes mais ne peuvent entamer un nouveau plat sans avoir achevé le plat en cours.
Sans plus d'explications, l'école de la commune de Mouans Sartoux est également citée en exemple à deux reprises. Les bonnes pratiques pour limiter le gaspillage en restauration collective, mais aussi dans les grandes surfaces, gagneraient à être partagées estime l'un des contributeurs.

Dans la restauration collective, explique un participant, les quantités préparées sont toujours supérieures aux quantités servies. Il propose ainsi de mettre en place un système de réservation obligatoire afin de connaître avec le plus de précisions possible le nombre de convives et les plats qui auront leur préférence. Ce changement doit s'accompagner d'une sensibilisation à la consommation responsable afin de faire comprendre que moins de gâchis alimentaire permet une meilleure qualité dans les plats proposés (logique gagnant-gagnant). L'idée de taxer les plateaux repas non finis est aussi avancée.

Il est également proposé d'améliorer la qualité des repas (gustative, nutritionnelle, etc.) servis afin de réduire le gaspillage, mais aussi de réduire la quantité de viande.

Valorisation des restes alimentaires

Selon les contributeurs, les restes alimentaires de la restauration collective ou les invendus de la grande distribution ne devraient pas être considérés comme des déchets, mais pouvoir servir à d'autres personnes ou à la nourriture du bétail. Un contributeur propose de supprimer l'interdiction de récupérer les restes non servis pour les employés d'hôpitaux, de crèches ou autres structures disposant d'une restauration collective. Les personnels des entreprises alimentaires pourraient, par ailleurs, être autorisés à récupérer les produits périmés pour leur consommation personnelle. Un commentateur propose le développement des « frigos communautaires », une pratique notamment québécoise et londonienne. Disposé dans la rue, le réfrigérateur est ravitaillé par les restaurateurs locaux à partir de leurs restes alimentaires. Les aliments sont contrôlés et la population libre de se servir.

Il est proposé de revoir la législation pour faciliter, voire imposer aux magasins (notamment aux grandes surfaces) le don des produits qui ne sont plus commercialisables (ex. une barquette de fruits avec quelques fruits pourris) à des associations ou à des particuliers. Cette réglementation doit être adaptée à chaque catégorie d'acteurs professionnels (distribution, agriculture, restauration collective, etc.).

La société Phénix est cité en exemple : elle valorise les déchets et les invendus issus de la grande distribution pour les redistribuer sous forme de repas aux associations. Ces solutions de reconditionnement sont importantes et doivent être développées pour pouvoir distribuer des produits en conditionnement trop important (par exemple, sac de 30 kg) aux bénéficiaires. Pour donner plus de visibilité et de moyens aux structures d'aide alimentaire, il est proposé de les doter d'une feuille de route commune (partage des objectifs, interlocuteur unique auprès des élus et entreprises, partenariat avec les ESAT [Établissements et Services d'Aide par le Travail], collaboration accrue avec notamment une mutualisation des moyens de collecte des denrées alimentaires, etc.). Des indicateurs comptabilisant les quantités invendues et celles distribuées gagneraient à être mis en place à l'échelle des territoires estime un participant.

Le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication permettrait d'organiser ces échanges. Il est ainsi proposé de créer une application de dons des denrées alimentaires issus de la restauration collective et de généraliser le dispositif proposé par certaines applications mobiles qui permettent de récupérer à prix cassés les invendus du jour de certains commerçants (boulangerie, primeur, etc.).

Dans l'agriculture, plusieurs mesures permettraient de réduire le gaspillage :

- ne plus jeter les fruits et légumes « moches », considérés comme impropres à la vente, mais les proposer à moindre coût ou dans le cadre de plats préparés ;
- autoriser les agriculteurs à donner une partie de leur production (« glanage ») en cas de surproduction ;
- mettre en place un plan en cas de surproduction (transport, transformation de la production) ;
- favoriser l'utilisation des coproduits (matière créée inévitablement au cours du processus de fabrication) pour l'alimentation animale.

Les restaurateurs pourraient par ailleurs être formés à la valorisation gastronomique des épluchures et des fanes.

Logistique et emballages

Plusieurs contributions évoquent l'approvisionnement local via des circuits courts pour limiter le gaspillage.

L'optimisation de la logistique d'acheminement des produits constitue l'autre solution, estime un autre participant. Enfin des innovations, à l'image d'emballages refermables, permettraient de réduire le gaspillage alimentaire estime un contributeur, tandis qu'un second rappelle l'importance des emballages dans la conservation des produits.

Les dates de consommation et la réglementation

Les DLC (date limite de consommation) et DDM (date de durabilité minimale, qui a remplacé la DLUO) sont évoquées dans les échanges. Plusieurs contributeurs proposent de rallonger les DDM pour limiter le gaspillage. L'un d'eux propose même leur uniformisation à l'échelle européenne.

Un participant estime que ces dates sont trop compliquées à comprendre tandis que d'autres proposent de mieux sensibiliser les consommateurs à la possibilité de consommer les produits après leur date limite de vente, en insistant sur l'impact environnemental du gaspillage tout en rassurant sur l'hygiène et la sécurité alimentaire. Une réduction du prix des produits arrivant à la date limite de péremption est également évoquée, ainsi qu'une meilleure mise en avant de ceux-ci par les surfaces commerciales.

Toujours en matière de réglementation, un participant propose d'intégrer dans les PAT (Projet Alimentaire Territorial) des mesures de lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'éducation et la sensibilisation

Pour plusieurs participants, l'éducation et la sensibilisation sont nécessaires afin de lutter durablement contre le gaspillage alimentaire. Cette éducation à l'alimentation et au non gaspillage concerne tout le monde : les enfants dès le plus jeune âge à l'école et les adultes dans le cadre de formation ou par le biais d'une campagne de sensibilisation à l'occasion de la Semaine du Goût par exemple, d'un guide sur internet ou d'une hotline gratuite. Il s'agirait ainsi d'apprendre ce qu'est une portion normale, quels sont les produits de saison, les produits locaux et ceux qui voyagent, comment conserver la nourriture, comment accommoder les restes, conserver la peau des légumes, apprendre à travailler les restes, établir une liste de courses à partir d'un menu et non l'inverse, ne pas faire de réserves inutiles, etc. Des savoirs qui traditionnellement se transmettaient en famille mais qui se perdent selon un contributeur. Cette formation à l'« anti-gaspillage » pourrait intervenir dans le cadre des cursus des écoles spécialisées dans la restauration et l'hôtellerie, mais aussi être dispensée aux restaurateurs.

2.4. COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LES POINTS DE COLLECTE DES DECHETS SOIENT PLUS UTILISES ?

INTRODUCTION

Même si des dispositifs de collecte de déchets existent pour certains produits (téléphones, électro-ménager, piles, ampoules, etc.), le consommateur n'a pas toujours la connaissance ou le réflexe d'apporter ses produits usagés au point de collecte.

Lien :
Cadre général des filières à responsabilité élargie des producteurs : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/cadre-general-des-filieres-responsabilite-elargie-des-producteurs

SYNTHESE DES AVIS

Les contributeurs estiment que la fréquentation des points de collecte des déchets dépend de la combinaison entre plusieurs facteurs : l'accessibilité de ces points (elle suppose notamment la multiplication de leur nombre), l'incitation du citoyen à déposer ses déchets et l'évolution générale des mentalités.

Rendre le réseau de collecte accessible

L'augmentation de la fréquentation des points de collecte suppose un véritable service de proximité.
Plus nombreux, ils seraient situés aux abords des trajets les plus fréquentés et non plus en périphérie, et dans l'enceinte même des magasins ou à proximité directe. Dans les magasins, ses points de collecte devraient être plus visibles qu'aujourd'hui (collecte des lampes et des piles) et la taille des bacs plus importante. Un contributeur souhaite imposer la collecte du textile dans les grandes chaînes de distribution tandis qu'un second estime que les commerçants devraient être contraints à reprendre tous les produits correspondants aux catégories de produits qu'ils vendent.

Une plateforme de géolocalisation pourrait cartographier l'ensemble des points de collectes, mais aussi mettre en relation les personnes souhaitant donner au lieu de jeter et les structures ou particuliers faisant de la récupération.
Les points de collecte pourraient également être géolocalisés sur les principaux moteurs de recherche.

Rendre le réseau de collecte visible et attractif

Il est également suggéré de renforcer la visibilité et l'attractivité des points de collecte. Ainsi, certains contributeurs proposent de rendre les points de collecte plus ludiques en y proposant des animations, ateliers, espaces de consommation, etc.
L'harmonisation des points de collecte et notamment leur signalétique, afin qu'ils puissent collecter partout tous les types de déchets, fait également partie des suggestions. Pour que les gens aient envie d'apporter leurs déchets ou objets usagers, les points de collecte doivent accepter tout ou presque estime un contributeur. Le modèle des ressourceries / recycleries de proximité est appelé à être développée (objectif : 1 pour 25 000 habitants).

Les différents points de collecte et notamment les conteneurs à vêtements gagneraient à être vidés plus régulièrement. Remplis, ils ne sont plus utilisables et cela démotive le citoyen estime un contributeur.

Rendre le dépôt des déchets avantageux

La généralisation du principe de la consigne est plébiscitée. Quand elle a cours, les contributeurs estiment que la consigne fonctionne, et qu'elle représente une réelle source de motivation. À l'exemple d'autres pays, les différents déchets recyclables pourraient être déposés contre monnaie en kiosque, dans les points de vente (par exemple via des bornes automatisées ou *reverse-vending machines*).

Autre alternative, un système de points à cumuler et échangeables (points directement disponibles sous forme de points culture, ou de bons d'achat ou échanger contre un allègement de la taxe d'enlèvement par exemple) inciterait en outre les citoyens à déposer leurs déchets. Selon une philosophie proche, la taxe

d’enlèvement des ordures ménagères pourrait être modulée à l’échelle d’un quartier en fonction de l’utilisation du point de collecte.

Faciliter le dépôt des déchets

Plusieurs contributeurs estiment que le modèle des points de collecte est contraignant et proposent de généraliser la collecte à domicile, prenant exemple sur ce que propose déjà Emmaüs. En zone rurale, le ramassage des ordures gagnerait à être polyvalent (système de sac de couleurs par typologie de produits) pour permettre aux personnes ne disposant pas d’une voiture de déposer les déchets habituellement destinataires des points de collecte.

Informer et sensibiliser

L'utilisation accrue des points de collecte nécessite une information générale et continue portant sur les bienfaits de l'économie circulaire et du traitement durable des déchets. Cette sensibilisation s'adresserait à l'ensemble de la population (notamment les plus jeunes) et également aux professionnels. La sensibilisation viserait également une meilleure information relative aux consignes de tri ainsi qu’une harmonisation de ces dernières à l’échelle nationale. Un contributeur déplore par ailleurs le manque d’information des consommateurs quant à l’obligation des commerçants de reprendre les déchets électriques ou électroniques lorsque l’acheteur les rapporte.

Un système instructif et ludique pourrait être instauré, par exemple via le web : chaque citoyen pourrait consulter la quantité de déchets qu'il a lui-même déposés au cours d'une période déterminée et être informé des impacts positifs ainsi réalisés.

2.5. COMMENT ENCOURAGER LA COLLECTE ET LE TRI DES DECHETS ISSUS DES CHANTIERS DU BTP ?

INTRODUCTION

En 2012, les trois quarts des déchets produits en France sont issus des activités du bâtiment et des travaux publics (BTP) (soit 246 millions de tonnes). Un objectif de 70% de valorisation des déchets du BTP à l'horizon 2020 a été fixé par la loi.

Lien :
Déchets du bâtiment et des travaux publics : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-du-batiment-et-des-travaux-publics

SYNTHESE DES AVIS

Le réemploi

Les participants au débat insistent sur l'importance du réemploi des déchets issus des chantiers du BTP. Beaucoup d'entre eux considèrent ainsi que c'est en donnant une valeur économique à ces déchets que l'on s'assurera de leur collecte et de leur tri. Un contributeur rappelle qu'une démolition n'acte pas l'obsolescence des matériaux constitutifs d'un bâtiment et que ceux-ci peuvent être réemployés, dès la sortie de chantier. Pour encourager la demande du marché en matériaux issus du recyclage des déchets et faciliter l'émergence d'une filière, les contributeurs proposent de :

- rendre le réemploi préférable sur le plan économique pour les acteurs du secteur ;
- mettre en valeur les initiatives et solutions existantes, les plateformes naissantes ;
- valoriser, encourager les recycleries / ressourceries / « matériauthèques » à l'échelle locale ;
- instaurer des obligations dans les appels d'offres, voire pour toutes constructions (neuves ou réhabilitations). Un contributeur imagine cette obligation sous la forme d'un taux à définir (ex : 5% du volume / poids / coût de la construction) ;
- concevoir un label « construction réalisée grâce au réemploi » afin de valoriser ces constructions vertueuses ou un label « qualité tri déchets » permettant aux citoyens d'identifier facilement les entreprises éco-responsables ;
- revoir et simplifier les procédures, les normes et les DTU (Documents Techniques Unifiés) pour faciliter l'utilisation de matériaux issus du réemploi. Un contributeur propose par ailleurs de simplifier les procédures de sortie du statut de déchet afin de favoriser le développement de nouveaux matériaux issus de sous-produits. Un second estime cette simplification importante pour valoriser les grands volumes de terres, excavés dans le cadre des grands chantiers de construction (par exemple, le Grand Paris Express) ;
- revoir les modes de construction pour encourager cette pratique : concevoir par exemple les bâtiments de manière écologique afin qu'ils soient démontables plutôt que de les détruire, interdire les matériaux de construction ni recyclables ni réemployables (bois, métaux, verre plutôt que béton, laine de roche ou polystyrène, etc.), généraliser la déconstruction plutôt que la démolition ;
- sensibiliser les maîtres d'ouvrage publics (notamment les élus locaux) au réemploi.

La question des surplus de chantier est évoquée : faciliter la reprise des surplus par le fournisseur, récolte séparée à la déchèterie, création d'un marché en ligne des surplus, tarifs intéressants appliqués à l'achat de surplus.

La gestion du tri

Plusieurs contributeurs invitent à réaliser le tri à la source, c'est-à-dire directement sur le chantier afin d'améliorer la qualité des produits triés et pouvoir ainsi proposer des flux homogènes de matière réemployable. Les zones de traitement / recyclage pourraient également être plus proches des zones de collecte et la location de bennes facilitée. À l'inverse, un contributeur propose que cette collecte soit réalisée par un service public ou par des entreprises dédiées et intéressées à la revente des matériaux récoltés.

Plusieurs participants proposent davantage ou de meilleurs contrôles du tri des déchets issus des chantiers du BTP accompagné d'un système d'amendes pour les entreprises n'assumant pas la gestion de leurs

déchets. Comme dans le cadre des bâtiments contenant de l'amiante, une attestation pourrait être remise par le centre de tri et conditionner le paiement.

Un dernier estime que la charge du tri et du recyclage de ces déchets devrait incomber aux entreprises du BTP et non plus aux pouvoirs publics. Il propose ainsi que les CCI (Chambres de Commerce et d'Industrie) et les CMA (Chambres des Métiers et de l'Artisanat) soient chargées de proposer des solutions.
À l'inverse, plusieurs contributeurs souhaiteraient que les dépôts en déchetterie soient gratuits pour les professionnels, estimant que cela limiterait les dépôts sauvages. Une labellisation des déchèteries professionnelles certifiant d'une bonne gestion et d'une traçabilité des déchets, est avancée par un participant.

La collecte et le partage des données

Le dépôt d'une demande de permis de construire devrait s'accompagner d'un plan de management des déchets et la gestion des déchets (notamment diagnostic des déchets, analyses des sols et caractérisation des terres excavées) devrait être incluse dans les cahiers des charges (appels d'offres ou à plus petite échelle commande / devis). Enfin, les grands aménageurs devraient être fortement incités à réaliser un plan « économie circulaire » avant chaque opération, regroupant l'ensemble de leurs engagements en la matière.

Pour les terres excavées, une traçabilité depuis leur site d'excavation jusqu'au site de réutilisation ou jusqu'à l'usage du nouveau produit recyclé permettrait d'établir un climat de confiance estime un contributeur. Standardisées, ces données d'analyses de sol et/ou de diagnostics déchets produites sur les chantiers de construction, de terrassement et de déconstruction pourraient être accessibles librement sur une plateforme numérique. En amont des chantiers, des filières de valorisation des déblais, non inertes et non dangereux, gagneraient à être identifiées suivant les caractéristiques des matériaux.

Sensibiliser et former

Au-delà des contraintes, un contributeur estime que les professionnels du BTP ont besoin d'une formation au tri et à ses enjeux. Par ailleurs, une simplification des démarches permettrait de ne pas décourager les efforts en la matière. Enfin, la puissance publique sous toutes ses formes est à nouveau appelée à montrer l'exemple sur ses chantiers et dans les appels d'offres publics (le critère « tri et recyclage » doit être plus important que le critère prix).

Le levier de la fiscalité

La fiscalité est proposée par plusieurs contributeurs comme un moyen d'inciter à la collecte, au tri voire au réemploi des déchets issus des chantiers. Ils sont ainsi plusieurs à proposer la mise en place d'un cadre juridique et fiscal incitatif. Ainsi la TVA pourrait être réduite sur les matériaux de construction issus du recyclage ou du réemploi. Un autre contributeur imagine un système de consigne : une taxe sur les matières premières et/ou sur les matériaux de construction (bétons, ferrailles, PVC, vitrages, matériaux isolants, etc.) qui serait reversée aux détenteurs des déchets (maîtres d'ouvrages, professionnels ou particuliers) lors de leur collecte sur les plateformes de recyclage et de valorisation accréditées.

3. MIEUX PRODUIRE

3.1. COMMENT INCITER LES FABRICANTS A CONCEVOIR DES PRODUITS REUTILISABLES OU RECYCLABLES EN FIN DE VIE ?

INTRODUCTION

L'éco-conception a pour objectif de réduire les impacts environnementaux des produits tout au long de leur cycle de vie : extraction et transformation des matières premières nationales ou importées, production, distribution, usage et fin de vie.

Lien :
Éco-conception des produits : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leco-conception-des-produits

SYNTHESE DES AVIS

Pour répondre à la question posée, les contributeurs proposent deux principaux leviers : la fiscalité et la règlementation.
La plupart des contributeurs apporte par ailleurs des suggestions d'amélioration, de modification des conditions de fabrication (en agissant sur la durabilité des produits, le recyclage et l'emballage des produits) et des modes de consommation.

Deux leviers d'incitation :

- **La fiscalité**

Taxer les entreprises permettrait d'inciter ces dernières à revoir leur mode de fabrication, plus respectueux de l'environnement.
Plusieurs types de taxes sont évoqués :

- en fonction de la durée de vie d'un produit afin de favoriser la production d'articles à la durée de vie supérieure à 10 ans par exemple ;
- sur les produits et déchets non recyclables à 100% ;
- sur les produits « suremballés » ;
- sur les externalités négatives liées au transport ;
- une taxe carbone ;
- sur les produits dont la fabrication a engendré de la pollution.

A l'inverse, ou en compensation, les contributeurs suggèrent d'instaurer un système de bonus / malus, allègements de charges ou déductions fiscales pour les entreprises considérées comme vertueuses :

- qui proposent des produits réutilisables et/ou recyclés ;
- qui veillent à ce que les matériaux utilisés et les modes de fabrication permettent une durabilité plus longue (durée de vie supérieure à 10 ans) et un entretien aisé.

Le mode de calcul de l'éco-contribution pourrait par ailleurs être modifié afin d'en augmenter le montant pour les produits problématiques pour l'environnement (notamment en termes de recyclage).

Il est également proposé de mettre en place une politique de soutien à l'industrie du reconditionnement et du remanufacturing.

- **La règlementation**

De manière générale, de nombreux contributeurs et commentateurs estiment que seule l'évolution de la réglementation, liée à une véritable ambition politique, permettra à l'éco-conception de devenir la règle et non plus l'exception.
En complément d'une fiscalité avantageuse, de nouvelles règles ou nouveaux labels sont proposés tels que :

- le label Économie de fonctionnalité et de coopération

- la création d'un label « 100 % réparable » ;
- l'extension du principe de la responsabilité élargie des producteurs (REP) à de nouvelles catégories de produits ;
- l'instauration d'un label « réparable », voire « réparable en France » ;
- la création d'un indice de recyclabilité donnant lieu à un étiquetage des produits permettant en outre aux consommateurs de vérifier en ligne les principales caractéristiques d'un produit (origine, % de matières recyclées…) ;
- la simplification des exigences règlementaires en cas d'utilisation de déchets dans le cycle de production et la mise en place d'une nomenclature des déchets afin que les entreprises puissent les déclarer et faciliter ainsi leur revalorisation future ;
- la notation des produits selon des critères environnementaux (origine, temps de transport) accompagnée d'une taxation proportionnelle ;
- l'allongement des durées de garantie ;
- la mise en œuvre d'analyses du cycle de vie sur les couples emballages-produits ;
- rendre obligatoire la disponibilité (facile et à faible coût) des pièces détachées en vue de la réparation des produits. L'information sur le mode de réparation des produits doit être, à ce titre, mieux partagée par les fabricants ;
- l'interdiction de certains produits à usage unique ou non compostables ;
- l'interdiction des exportations de déchets hors de l'Europe.

Un contributeur suggère par ailleurs de durcir les conditions des filières « Responsabilité élargie du producteur » : elles impliquent le fait que les acteurs économiques qui mettent sur le marché des produits générant des déchets, prennent en charge tout ou partie de la gestion de ces déchets.

Il est aussi proposé la création d'une norme nationale de « durée de vie environnementalement acceptable » imposant une durée au cours de laquelle la réparation d'un produit serait obligatoire.

Enfin, il est évoqué le fait d'inscrire dans la Constitution la « règle verte », c'est-à-dire l'obligation de ne pas prélever plus de ressources renouvelables dans la nature que ce qu'elle peut reconstituer.

Un commentateur évoque la nécessité de contrôler une telle évolution de la réglementation par le biais d'un service public dédié et une aide à l'auto déclaration par les entreprises.

Concernant les règles et normes, un commentateur attire l'attention sur l'étude approfondie et critique des effets de seuil.

Mode de fabrication et recyclage

La question des emballages et de leur recyclage revient de façon récurrente. Sans proposer des moyens concrets d'action, les contributeurs souhaitent que la quantité de plastique dans les emballages soit notamment réduite (ex : bouteilles en plastique, pots de yaourts), voire interdire la production de plastique neuf, et remplacée par le verre ou le carton. Certains vont même jusqu'à proposer l'interdiction de matières non recyclables et rendre obligatoire l'usage de matériaux réutilisables, normés, au format standardisé et universel, modulables ou « consignables » du type verre.

La taille des emballages est également évoquée afin de l'ajuster au mieux à la taille du contenu et éviter le « suremballage ».

D'une manière plus générale, ce sont les modes de fabrication qui sont remis en cause, ainsi que l'obsolescence programmée de certains produits. Deux exemples sont cités : le téléphone portable dont la fréquente mise à jour rend parfois incompatibles d'anciens modèles avec de nouveaux systèmes ; la box internet non conçue de façon respectueuse pour l'environnement (pas de mise en veille automatique).
L'éco-conception doit être favorisée. Chaque produit doit en effet être conçu en tenant compte des impacts environnementaux à chaque étape de sa fabrication et ainsi éviter la production de déchets.
Un travail sur la durée de vie des produits doit être réalisé :

- allonger la durée minimale de garantie (définir selon la typologie des produits la durée de vie attendue) ;
- étiqueter les produits afin de les classer en fonction de leur durée de vie.

Des propositions complémentaires précises sont formulées :

- étendre les principes du commerce équitable à une plus grande variété de produits ;
- produire uniquement à partir de matières recyclables ;
- produire des pièces et produits dotés d'une plus grande durée de vie ;
- favoriser, voire rendre obligatoire, le tri et le recyclage des matériaux ;
- rendre obligatoire la reprise du matériel et des produits vendus par les entreprises ;
- inciter à la transformation des outils industriels archaïques ;
- subventionner la réfection des tuyauteries pour limiter le recours à l'eau en bouteille au profit de l'eau du robinet ;
- retirer les matières toxiques des chaînes de recyclage.

Renforcer l'information et la sensibilisation

Synergie et échanges entre les acteurs du recyclage, fabricants et consommateurs sont recommandés (à travers la création d'un « dispositif territorial de gestion sobre des ressources » par exemple), de même qu'une meilleure communication auprès des entreprises sur les bienfaits de l'éco-conception. La consolidation du réseau d'acteurs de terrain permettrait d'accompagner les entreprises dans leurs premiers pas en éco-conception tout en leur diffusant les informations, outils et méthodes nécessaires.

L'information aux entreprises et aux consommateurs peut par ailleurs porter sur les avantages du recyclage, les modes de consommation et usages alternatifs et peut reposer sur des campagnes nationales d'information sur l'obsolescence programmée ou encore sur les labels existants, tels que l'écolabel européen.

Former les ingénieurs et designers à l'éco-conception des produits permettrait de réduire les impacts environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie des produits. Les acheteurs au sein des entreprises devraient par exemple être formés afin de mieux gérer l'approvisionnement de matières premières de même que la sélection des fournisseurs.

Autres sujets

Un changement dans les modes de consommation est souligné dans certaines contributions : privilégier la location plutôt que l'achat, placer les éco-produits en tête de gondole des magasins ou encore proposer l'achat d'un premier produit emballé et les suivants en vrac (avec réduction de son coût).

3.2. COMMENT INCITER LES FABRICANTS A INTEGRER DANS LES PRODUITS DAVANTAGE DE MATIERES ISSUES DU RECYCLAGE OU BIOSOURCEES ?

INTRODUCTION

L'utilisation de matières premières biosourcées ou recyclées offre une alternative aux ressources non renouvelables.

Liens :
Le recyclage des matières premières : http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/lessentiel/ar/299/1161/recyclage-matieres-premieres.html
La filière des produits biosourcés : http://www.ademe.fr/expertises/produire-autrement/produits-biosources/quoi-parle-t/filiere-produits-biosources

SYNTHESE DES AVIS

Au sujet de l'utilisation de matières premières biosourcées ou recyclées, certains contributeurs émettent une mise en garde. Il conviendrait de :

- privilégier le biosourcé plutôt que le recyclage ;
- être attentif à ce que la production de produits biosourcés ne se fasse pas au détriment des surfaces agricoles utilisées pour nourrir la population ;
- étudier attentivement les impacts environnementaux et sanitaires des produits biosourcés ou partiellement biosourcés (quelle consommation d'eau ? recyclage des produits multi-matériaux ? etc.).

Encourager la créativité et l'éco-conception

Pour les contributeurs, un travail en amont sur la conception des produits et le développement de filières de recyclage efficaces est nécessaire pour que les fabricants utilisent davantage de matières issues du recyclage ou biosourcées. Il est proposé de réfléchir à de nouveaux concepts, à de nouvelles manières de fabriquer et de favoriser les accords entre concepteurs, régénérateurs, utilisateurs et éco-organismes. Comme un commentateur le souligne, ceci revient à privilégier l'innovation dans l'éco-conception.

Plusieurs contributions insistent sur la nécessité d'une meilleure information à la fois auprès des entreprises et des particuliers. Pour le fabricant, le but serait de mieux connaître les avantages et inconvénients, les caractéristiques et la durée de vie des matières issues du recyclage ou biosourcées. Des modules de formation ou événements pourraient à ce titre être mis en place.

L'un des participants au débat suggère de créer une base de données participative sur laquelle les entreprises renseigneraient l'ensemble des informations disponibles sur la composition des matériaux utilisés. Cela permettrait ainsi de déterminer les potentiels et possibilités de valorisation des déchets qui en sont issus.

Valoriser les fabricants et les produits modèles

Pour inciter les fabricants, plusieurs contributeurs proposent de mettre en avant les entreprises « modèles ». Il s'agit ainsi de valoriser les fabricants qui parviennent à lier respect de l'environnement et santé financière. Cela peut passer par :

- une communication diffusant leur modèle et leurs méthodes ;
- un concours national des entreprises les plus vertueuses, offrant une forte médiatisation aux bons élèves.

Un accompagnement des entreprises les plus « à la traîne » dans leur processus de conception fait également partie des suggestions.

De même, les produits issus du recyclage pâtissent d'une trop faible valorisation d'un point de vue marketing. Ainsi, il est proposé de :

- créer un label « produit recyclé » à afficher sur les emballages ;

- mettre en place une campagne de communication pour promouvoir les produits recyclés ;
- valoriser les marques utilisant des matières biosourcées ;

L'usage de matériaux recyclés ou biosourcés pourrait être privilégié pour les produits haut de gamme (type mobilier ou objets de décoration). L'impact en termes de réduction des déchets serait probablement faible, mais celui en termes de communication grand public plus important.

Une fiscalité incitative

Plusieurs contributions proposent d'utiliser la fiscalité pour inciter à l'utilisation de davantage de matières premières biosourcées ou recyclées. Il est ainsi proposé de :

- taxer différemment les matières premières ou les composants issus du recyclage, afin de compenser le fait qu'ils sont souvent plus onéreux que les produits issus des circuits classiques (extraction, production...) ;
- instaurer une taxe sur les matières premières qui intègre le coût lié aux externalités dans l'environnement. Cette taxe présenterait l'avantage de rendre attractive l'économie de proximité ;
- instaurer une taxation proportionnelle au degré de pollution des matériaux. Par exemple, taxer lourdement les matières premières polluantes ou les matières non recyclées ;
- réduire la TVA sur l'achat de matières premières biosourcées ou issues du recyclage ;
- accorder une économie sur les charges patronales aux entreprises privilégiant les matières recyclées dans la conception de leurs produits. Cette baisse de charge pourrait être calculée en fonction du pourcentage total de matériaux recyclés ou biosourcés utilisés. Plusieurs commentateurs estiment qu'une réduction des charges patronales aurait peu d'impact sur l'effet recherché.

Imposer l'usage de ces matières

Enfin, un contributeur estime que le plus simple serait d'imposer par la loi un certain pourcentage de matières issues du recyclage ou biosourcées dans les cahiers des charges des différents produits.
Les appels d'offres devraient en outre, pour certains, intégrer de manière obligatoire des prescriptions environnementales.

3.3. COMMENT SENSIBILISER LES ENTREPRISES AU RISQUE D'EPUISEMENT DES RESSOURCES NATURELLES AU RYTHME ACTUEL DE CROISSANCE ?

INTRODUCTION

L'objectif du plan ressources pour la France est de mieux appréhender les enjeux de dépendance de l'économie aux matières premières afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de limiter les impacts croissants de l'extraction des ressources naturelles.

Lien :
La productivité des ressources : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/productivite-des-ressources

SYNTHESE DES AVIS

Dans leurs réponses, les différents contributeurs privilégient le levier financier comme moyen de sensibilisation des entreprises au risque d'épuisement des ressources naturelles.

Moduler fiscalité et subventions

Ainsi, un contributeur imagine une taxe modulée selon la disponibilité de la ressource (sa rareté, son caractère renouvelable ou non) et la source de l'achat (proximité, issu d'une production durable, exemple : « on coupe un arbre, on en replante un »). Il rejoint ainsi un autre contributeur qui estime que la fiscalité doit être fortement punitive pour les pollueurs, que tout doit récompenser les entreprises vertueuses. Une logique « bonus / malus » qu'un autre contributeur propose d'appliquer aux subventions, notamment agricoles : baisser les subventions pour les productions toxiques / polluantes (par exemple l'élevage intensif) et à l'inverse favoriser les alternatives saines / écologiques. Cette même logique pourrait s'appliquer également sur l'extraction des ressources naturelles en subventionnant l'utilisation de ressources renouvelables ou recyclées. Enfin, le suremballage pourrait également être taxé.

Parler « rentabilité »

Un participant estime qu'il convient de démontrer aux entreprises que la raréfaction des ressources naturelles aura un impact sur leur rentabilité future. Il cite en exemple la hausse des prix du gaz incitant à privilégier des économies d'énergie et des alternatives renouvelables. Cette démonstration peut en outre être complétée d'un accompagnement concret, d'une sensibilisation à changer leurs habitudes.

Intégrer dans la comptabilité des entreprises la valeur monétaire des déchets rejetés et non recyclés, instaurant ainsi une dette écologique dans leur bilan comptable, une autre solution proposée.

Les appels d'offres publics constituent un levier efficace pour inciter les entreprises à trouver des solutions de substitution aux ressources naturelles, estime un contributeur.

Notation

Comme plusieurs participants le soulignent, la racine du sujet invite à redéfinir la croissance. Plutôt que le PIB, un contributeur suggère d'intégrer dans les critères de jugement de l'activité économique l'impact environnemental et social, afin de ne pas se baser uniquement sur un critère financier. La création d'un label « entreprise éco-responsable » prenant en compte son impact social et environnemental est également évoqué pour sensibiliser. Un indicateur « Économie circulaire » pourrait également être créé pour monitorer la part de richesse nationale générée par l'économie circulaire.

Informer, former et accompagner

Plus généralement, l'accompagnement des acteurs économiques, au sein des entreprises et dès la formation étudiante, est un souhait formulé par de nombreux contributeurs. Cet accompagnement pourrait prendre la forme d'espaces d'échanges et de co-construction afin de s'approprier et expérimenter de nouvelles approches en matière de développement durable.

Un autre contributeur propose de rapprocher les structures territoriales respectivement en charge du développement économique et du développement durable afin que l'un ne se fasse plus sans l'autre. Par ailleurs, inscrire les entreprises dans leur territoire permettrait de les sensibiliser davantage au risque d'épuisement des ressources.

Autre sujet

L'instauration d'un système de quotas est en outre évoquée afin de limiter l'extraction des ressources naturelles. Il est aussi recommandé par un participant de sensibiliser et de former les agriculteurs aux modes de production durables.

3.4. COMMENT S'APPROVISIONNER EN RESSOURCES NATURELLES EN RESPECTANT DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIETAUX ?

INTRODUCTION

L'approvisionnement soutenable concerne le mode d'exploitation / extraction des ressources renouvelables et non renouvelables. Il vise leur exploitation efficace par la limitation des déchets d'une part et la limitation de l'impact environnemental et social d'autre part.

Lien :
L'approvisionnement durable : http://www.ademe.fr/expertises/economie-circulaire/approvisionnement-durable

SYNTHESE DES AVIS

Protéger les ressources naturelles

L'approvisionnement soutenable passe dans un premier temps par la protection des ressources naturelles. Un contributeur propose de faire évoluer le droit pour mieux protéger certaines ressources naturelles clefs (rivières et forêts...) et leur conférer des droits équivalents aux droits humains. Un second contributeur propose l'application systématique du principe de précaution afin de ne pas risquer d'endommager les ressources naturelles. Inscrire la « règle verte » dans la Constitution permettrait de ne pas puiser plus de ressources que ce que la Terre est en mesure de renouveler, estime un autre participant. Enfin, une modification de la règlementation européenne dans le but d'interdire les ressources naturelles non éthiques et ne respectant pas l'environnement est également proposée par un contributeur. Un commentateur appelle à la vigilance face à l'effet de zèle qui pourrait, selon lui, aboutir à une sanctuarisation contre-productive des ressources naturelles protégées. Un autre commentateur estime qu'une régulation renforcée ne permettra pas l'émergence d'initiatives positives.

Les conditions d'approvisionnement de chaque ressource pourraient être définies collégialement par l'ensemble des acteurs : entreprises, citoyens, gouvernement. Un inventaire des ressources naturelles et une étude des flux de ressources entrants et sortants comparés aux ressources disponibles et aux capacités des écosystèmes de les absorber sont nécessaires.

Enfin, pour protéger les ressources naturelles, la contrepartie devrait devenir la règle : « ce que je coupe, je le replante, ce que j'abîme, je le répare, etc. ». Cette contrepartie pourrait prendre différentes formes : contrepartie financière, actions, etc.

D'autres contributions évoquent la question de la filière bois et des matières renouvelables et durables qui pourraient être privilégiées plutôt que les filières polluantes. De même, l'agriculture biologique et biodynamique doit être mise en avant pensent plusieurs contributeurs.

L'eau et l'énergie

Une planification énergétique globale, et non filière par filière, devrait être instaurée. Un contributeur invite à consulter les scénarios de l'association Négawatt qui propose d'atteindre 100% d'énergie issue de sources renouvelables à l'horizon 2050. La filière « biogaz » mériterait d'être développée et valorisée, en soutenant les investissements ou en développant un marché local estiment certains participants.

Pour l'approvisionnement en eau, un participant propose d'équiper les bâtiments publics de dispositifs récupérateurs d'eau de pluie et d'avoir recours à cette dernière pour assurer le fonctionnement des toilettes, le lavage des sols, l'arrosage des plantes, etc. Par ailleurs, plusieurs contributions proposent de réutiliser les eaux usées traitées, par exemple pour l'irrigation des cultures ou espaces verts.

Concernant l'alimentation, il est proposé de développer des approches collaboratives entre producteurs et consommateurs au niveau local afin d'éviter surproduction et gaspillage. Ces collaborations pourraient s'appuyer par exemple sur des plateformes d'échange.

Changer de modèle

Plusieurs contributeurs appellent à un changement de modèle. L'un d'eux invite à s'inspirer du modèle d'« Économie Bleue » de Günter Pauli, un modèle économique qui ne produira ni émission ni déchet mais permettra la création d'emplois et une meilleure cohésion sociale sans coûter plus cher. Un autre participant explique que l'économie circulaire n'est pas la solution, car elle n'agit pas sur la nécessaire modération de la consommation. Il évoque ainsi le concept d'une « économie circulaire 2.0 » où la pauvreté et le déchet sont éradiqués.

Un contributeur propose la sortie de l'économie financière fondée sur le profit et l'instauration de l'économie dite du vivant appuyée sur « la co-création de valeur avec les systèmes vivants, par l'échange de biens et de services, avec une juste répartition de la valeur créée ».

Il convient de réfléchir à la façon de limiter nos besoins et revenir à l'indispensable, estime un dernier contributeur.

Mise en réseau

Plusieurs contributeurs suggèrent de favoriser la mise en réseau des producteurs. D'une part dans le but de créer des boucles vertueuses de création > récupération > réutilisation (les déchets d'une industrie devenant les ressources de l'autre), d'autre part dans l'objectif de partager l'information sur les sources d'approvisionnement responsables.
Un système de regroupement, via une plateforme web, des produits respectant des critères environnementaux est également proposé.

Un système de traçabilité des ressources permettrait par ailleurs d'orienter les choix des fournisseurs vers des produits ayant nécessité le recours à une quantité moindre de ressources.

4. MOBILISER LES ACTEURS

4.1. COMMENT FAIRE POUR MOBILISER LES CITOYENS EN FAVEUR DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE ?

INTRODUCTION

Le plan climat appelle tous les citoyens à se mobiliser pour permettre à la France de devenir une puissance écologique de premier plan en ayant réussi sa transition vers l'économie circulaire.

Liens :
L'économie circulaire : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leconomie-circulaire
Le plan climat : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2017.07.06%20-%20Plan%20Climat.pdf

SYNTHESE DES AVIS

Pour les contributeurs, la mobilisation des citoyens en faveur de l'économie passe par la communication, la formation mais aussi une plus grande valorisation de l'engagement.

Communication

La communication est appelée à jouer un rôle essentiel dans la mobilisation des citoyens. Les médias sont invités à proposer davantage de contenus sur le sujet de l'économie circulaire. Ces contenus pourraient prendre la forme de clips obligatoires (sur le principe des clips électoraux) mais aussi d'émissions d'information et de formation à l'économie circulaire. Un contributeur propose la diffusion de films positifs et mobilisateurs et cite en exemple *Demain* de Cyril Dion et Mélanie Laurent. Un commentateur propose même la création d'une chaîne TV « Transition ».

Le ton à adopter est important. Pour un contributeur, la communication devrait faire la promotion des solutions vertueuses plutôt que de chercher à culpabiliser, tandis qu'un autre insiste sur la nécessité d'allier pédagogie et humour afin que les personnes soient amenées à se questionner sur elles-mêmes.
Un participant préconise de diffuser des spots publicitaires pour promouvoir le zéro déchet.

Un autre contributeur propose de retourner le marketing contre la société de consommation afin de rendre « sexy » et d'ériger en modèle l'économie circulaire tout en « ringardisant » la consommation à tout va.

L'important pour un participant tient au fait de communiquer sur les dommages causés à la nature et les effets néfastes de la surconsommation et de montrer que l'économie circulaire peut s'avérer financièrement intéressante pour le consommateur.

Enfin, l'économie circulaire gagnerait à s'organiser pour parler d'une seule voix d'une part, et en instaurant d'autre part un contact de terrain au plus près du citoyen consommateur, par exemple en organisant un « road show de l'économie circulaire ».

De manière générale, les produits et pratiques de l'économie circulaire mériteraient d'être plus visibles et mis en avant, notamment via l'émergence d'espaces commerciaux dédiés.

Sensibilisation et engagement collectif

La mobilisation en faveur de l'économie circulaire réclame la mobilisation de tous, et notamment des différentes catégories d'acteurs concernés (citoyens, politiques, administrations, associatifs, etc.), et la mise en place d'une multiplicité d'actions : affichage environnemental, commande publique intégrant un volet dédié au développement durable, mise en place d'une association dédiée à la promotion de l'économie circulaire, etc. La mise en œuvre d'états généraux locaux peut permettre cette mise en lien entre acteurs concernés.

Un participant propose l'auto-organisation de réunions entre voisins autour d'un guide qui rassemble toutes les initiatives de transition sur le modèle d'un guide diffusé en Angleterre, nommé « Transition Street ».

Une autre personne suggère la transmission d'informations par le syndic de copropriété relatives à la gestion des déchets, aux composteurs mutualisés, etc.

Un contributeur suggère l'organisation de « défis citoyens ». Le succès de la mission (par exemple la mise en place d'un système de compostage) se traduirait par l'octroi de points convertis dans une monnaie locale et par un don au profit d'une association.

Un autre contributeur propose la mise en place d'activités d'intérêt général à vocation responsable et écologique.

Enfin un contributeur soumet l'idée de créer des Maisons de la Transition : ce serait un guichet unique rassemblant les éléments de connaissance à propos des acteurs de la transition énergétique, ainsi qu'un lieu de rencontre et de partage.

Former et mobiliser les citoyens sur des sujets qui les touchent

Plusieurs contributeurs proposent le recours à la formation et la pédagogie afin de mobiliser davantage les citoyens et « réapprendre le faire soi-même ». Par exemple :

- en proposant des visites pédagogiques sur le thème de l'économie circulaire ;
- en intégrant la sensibilisation à l'économie circulaire directement dans les programmes de formation ;
- en créant une formation obligatoire à l'économie circulaire au sein de l'entreprise ;
- en favorisant les retours et échanges d'expériences ;
- en mettant en place une formation obligatoire de 2h chaque année sur le sujet, associée à la création d'un passeport citoyen, éventuellement dématérialisé, complété à chaque séance. Cette formation porterait sur les sujets du quotidien : jardinage 100% naturel, cuisine antigaspi, apprentissage du tri, etc.

Dans les établissements dédiés à la dispense de formations, un contributeur propose le développement des projets Eco-école qui mobilisent le corps enseignant et les élèves en faveur du développement durable au quotidien.

Plusieurs contributeurs proposent de mobiliser les citoyens en faveur de l'économie circulaire sur des sujets qui les touchent et à l'échelle locale dans un premier temps, notamment :

- le jardinage, en encourageant la pratique du compostage domestique ;
- la gastronomie, en profitant de la fête de la gastronomie pour sensibiliser à la proximité (circuits courts), à l'agriculture biologique, à la cuisine des « déchets » (épluchures et fanes), au calcul des portions et au tri des déchets alimentaires ou en installant des marchés de producteurs locaux à proximité des gares afin d'inciter à s'alimenter hors des structures de la grande distribution. Un commentateur note que l'alimentation est un fort vecteur de sensibilisation ;
- dans le cadre d'événements festifs (concerts, festivals, Fête de la musique, lieux festifs comme les quais de Seine) en mettant en place une équipe itinérante de sensibilisation au recyclage ;
- par le biais de l'évolution des pratiques en restauration collective.

Un contributeur propose de faire du Comité d'Entreprise un lieu de promotion de l'économie circulaire. Les avantages proposés aux salariés seraient notés en fonction de leur impact environnemental et social, les produits proposés seraient issus de l'économie circulaire, des ateliers de sensibilisation seraient organisés. Dans les entreprises ne disposant pas de Comité, le délégué du personnel pourrait être formé pour sensibiliser ses collègues et son entreprise à l'économie circulaire.

Valoriser l'engagement

Pour mobiliser davantage de citoyens en faveur de l'économie circulaire, il convient selon les contributeurs de mieux valoriser cet engagement. Ainsi, la contribution bénévole gagnerait à être mis en avant, en lui conférant une valeur monétaire, professionnelle (une référence valorisée) ou symbolique (création d'un registre des actions bénévoles ou d'un statut d'acteur de l'économie circulaire) afin de témoigner la reconnaissance de la société. Il peut également s'agir d'aider les bénévoles sur d'autres plans : allocation

de locaux facilitée, partenariats stimulés par la puissance publique, etc. Par le biais du service civique, les jeunes citoyens pourraient valoriser l'économie circulaire sur le territoire et inciter leurs concitoyens à changer leur manière de consommer.

Un contributeur imagine ainsi que cet engagement puisse donner droit à des points cumulés en plus pour la retraite ou des déductions fiscales accordées (sur le même modèle que les dons aux associations). Un second propose de créer un « impôt temps » pouvant être acquitté en donnant de son temps, par exemple aux associations.

S'appuyer sur un réseau social favorisant le micro-engagement citoyen est l'idée d'un contributeur. Le but étant de montrer que par des gestes simples, par un engagement facile et accessible à tous, chacun peut être acteur de cette transformation.

Exemplarité

Un contributeur estime que les collectivités et les entreprises doivent donner l'exemple, notamment par le biais de la commande publique, pour inciter les citoyens à se mobiliser. En entreprise, un référent « Économie circulaire » pourrait être le garant des bonnes pratiques en la matière.

Revoir les indicateurs de croissance

Le levier de la consommation ne doit pas être, pour certains participants, l'unique indicateur de la croissance. Il faudrait en effet y ajouter, par exemple, l'exploitation des ressources, les conditions de vie (stress, insécurité, pollution…). Cela permettrait, selon eux, de ne plus focaliser le modèle économique sur la simple logique de (sur)consommation et d'attirer l'attention sur des modèles alternatifs, et ainsi, de créer une véritable mobilisation.
Les nouveaux indicateurs de croissance concourraient au changement des mentalités en faveur de la « slow attitude », art de vivre qu'un contributeur appelle de ses vœux.

Synergie et mutualisation des pratiques

Plusieurs contributeurs insistent sur la nécessité de créer des zones d'échanges, de synergie et de mutualisation entre les citoyens afin de partager des bonnes pratiques, des innovations en matière d'économie circulaire. Start-up, chercheurs, entrepreneurs pourraient ainsi disposer facilement, par ce biais, d'informations voire d'un diagnostic partagé (sur les flux de matières et déchets par exemple).

4.2. COMMENT MIEUX SENSIBILISER LES CITOYENS AUX CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE NOS MODES DE CONSOMMATION ?

INTRODUCTION

Les Français doivent être davantage sensibilisés et accompagnés dans leurs changements de pratiques de consommation (information, communication ...).

Lien :
L'éducation à l'environnement : (lien mort)

SYNTHESE DES AVIS

Afin de sensibiliser de la meilleure manière les citoyens aux conséquences environnementales de nos modes de consommation, les vecteurs traditionnels d'information sont privilégiés. Ils présentent l'avantage d'une audience déjà captive. Pour atteindre sa cible, le message ne doit pas être culpabilisant. A ce titre, le film *Demain* est présenté comme une référence.

Les médias

La télévision et la radio touchent le grand public. Des clips de sensibilisation pourraient être diffusés et le contenu publicitaire mieux contrôlé dans le sens voulu. Un contributeur conseille de remplacer les publicités consuméristes par des messages mettant en valeur les biens durables.
Les clips de sensibilisation doivent pouvoir être conçus dans l'optique d'une diffusion multicanal (TV, radio, affichage, web, etc.).

Le Big Data au service de l'économie circulaire

A l'heure du Big Data, nous avons la technologie nécessaire pour connaître et communiquer à chaque citoyen son empreinte écologique. Un contributeur propose donc d'effectuer des comparaisons entre les citoyens. Des commentateurs reprochent néanmoins la dimension invasive d'une telle solution. Un avis annuel pourrait par exemple lister le nombre ou le poids d'objets électroniques, gadgets ou encore vêtements achetés, et leur équivalence en ressources naturelles et/ou énergie consommées.

L'éducation et la sensibilisation

Des cours portant sur l'environnement et la consommation pourraient être proposés, peut-être dès l'école primaire et dans le cadre de la politique RSE des entreprises. Plusieurs participants insistent sur la dimension ludique à préserver et à mettre en valeur.

La Journée d'appel à la défense nationale pourrait intégrer des ateliers de compostage, recyclage ainsi que la présentation des différentes possibilités de volontariat existant en France. Une journée Economie circulaire et solidaire en soutien aux initiatives locales vertueuses pourrait même être instituée.

Il est également proposé d'imposer une demi-journée de nettoyage par habitant.

Des visites dans les centres de tri et les déchetteries sont considérées comme un bon moyen pour comprendre l'ampleur des déchets produits mais aussi l'énergie nécessaire à leur transformation et leur capacité de recyclage.

Les lieux – naturels ou industriels – particulièrement touchés par la dégradation de l'environnement pourraient également faire l'objet de visites.

Un autre contributeur souhaite que les ressourceries, recycleries, et autres associations actrices de la consommation responsable mettent en place des actions de proximité. Elles pourraient se décliner de fait en fonction des différents types de public, en favorisant le bénévolat et la sensibilisation des citoyens à l'échelle locale.

De manière générale, l’échange d’expériences portant sur les conséquences de la consommation sur l’environnement peut être favorisé à travers des plateformes et des lieux collaboratifs dédiés à l’économie circulaire.

Les autres relais

Les élus ont leur rôle à jouer en matière de sensibilisation, notamment les maires qui peuvent promouvoir une consommation responsable de proximité.
Un contributeur souhaite qu’une attention soit portée à la crédibilité des personnes invitées à relayer les messages en faveur d’un mieux-disant environnemental.

Le label

Le label environnemental est considéré comme vecteur réel de sensibilisation. Il pourrait être attribué aux produits les plus vertueux sur le plan environnemental. Il inclurait le transport total et le bien-être animal.
Un contributeur souhaite que la signification des symboles sur les emballages alimentaires soit améliorée.
Un autre contributeur propose de mettre en place un label comprenant les principaux critères environnementaux et sociaux, l'impact environnemental du produit dès sa conception, lors de son utilisation et jusqu'à sa fin de vie, la possibilité de son recyclage ou non ainsi que le coût réel de chaque produit pour la société.

Fiscalité et règlementation

Pour l’un des contributeurs, les actions de sensibilisation ne suffisent pas, il faut concevoir de véritables mécanismes incitatifs et contraignants : taxes, règlementations, agir sur les prix.

4.3. COMMENT AMELIORER L'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT A TOUS LES AGES DE LA VIE POUR PROMOUVOIR UNE ECONOMIE PLUS CIRCULAIRE ?

INTRODUCTION

Les Français doivent être davantage sensibilisés et éduqués à la préservation de l'environnement, à tous les âges de la vie.

Lien

L'éducation à l'environnement et au développement durable : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/leducation-lenvironnement-et-au-developpement-durable

SYNTHESE DES AVIS

L'essentiel des contributions fait ressortir une place importante accordée à l'école et plus largement aux jeunes générations, en tant qu'ambassadeurs et transmetteurs de savoirs et de bonnes pratiques relatifs à l'environnement et à l'économie circulaire.

L'école comme lieu d'éducation et de transmission

L'intégration de la thématique environnementale et de la notion d'économie circulaire aux programmes scolaires des différents cycles (notamment d'éducation civique) dès l'école primaire est évoquée par plusieurs contributeurs. Sensibiliser, former aux notions et aux gestes de tri, de recyclage, de traitement et d'utilisation des déchets, via des outils dédiés (valise pédagogique, exposition itinérante, stand de sensibilisation…), est nécessaire, comme premier chaînon d'un processus de transmission plus large. Service civique, stage obligatoire, cours d'éducation sur le thème de l'environnement ou système de tri obligatoire dans les établissements scolaires et périscolaires sont par exemple suggérés.
Les jeunes générations « éduquées » doivent en effet assurer une mission de transmission auprès de leurs pairs (rôle des délégués de classe par exemple) et aînés, afin de créer une sorte de cercle vertueux de l'apprentissage.
Il est en outre proposé de rendre concret la formation aux questions environnementales par la mise en contact des jeunes élèves et des acteurs locaux du secteur (associations, agriculteurs, centres de collecte et de tri) mais aussi avec leurs aînés par le biais d'actions mises en œuvre au sein des maisons de retraite ou des comités d'entreprise par exemple, ou par le biais d'initiatives concrètes à l'école : culture d'un potager, dépôt de vêtements, plateformes de bonnes pratiques entre écoles, etc.

L'environnement doit devenir « une cause nationale dans l'éducation ».

La question de l'alimentation à l'école est par ailleurs abordée par l'un des contributeurs qui demande de :

- imposer à toutes les cantines une alternative pour les enfants végétariens ;
- valoriser l'alimentation végétale dans les cours de SVT.

Un contributeur imagine une école primaire à l'heure circulaire : la cantine scolaire serait approvisionnée par des producteurs locaux, les recettes décidées avec les enfants, les agriculteurs parleraient de leurs métiers aux enfants, un jardin partagé serait implanté, etc.

Un autre contributeur souhaite développer des formations aux principes de l'économie circulaire pour les adultes qui n'ont pas grandi avec ces concepts, sur le même principe que les formations incendie par exemple.
Des formations pourraient être dispensées aux élus et un ambassadeur de l'économie circulaire formé au sein de chaque entreprise.

Des ateliers intergénérationnels pourraient également être organisés et faire profiter à tous des retours d'expérience entre générations, voire les jeunes citoyens associés à l'élaboration d'Agendas 21.

Internet

Les outils en ligne peuvent être mis à contribution, notamment les plateformes de formation collaboratives, type Colibris.

Autres sources de sensibilisation

En dehors du système scolaire proprement dit, d'autres actions de sensibilisation sont mentionnées :

- l'organisation de grandes journées de nettoyage afin de former aux problématiques du tri et du recyclage ;
- des messages et spots promotionnels diffusés à la télévision ;
- des ateliers transgénérationnels autour des thèmes du jardin partagé et de la biodiversité ;
- la promotion du WWOOFING (système d'entraide fondé sur l'octroi du gîte et du couvert en rétribution d'une aide aux travaux des champs, etc.) à l'échelle intra-nationale et pas seulement internationale. Des commentateurs préfèrent néanmoins la promotion du volontariat, considérant le WWOOFING comme générateur éventuel de travail dissimulé ;
- la mise en place d'un plan de création de jardins partagés (dans les écoles, entreprises, maisons de retraite…), etc.

Plus généralement, certains contributeurs promeuvent une reconnexion à la nature en intégrant par exemple l'agriculture urbaine dans la conception des espaces publics.
Les subventions accordées aux associations de protection de l'environnement devraient en outre être augmentées afin de favoriser l'organisation d'animations grand public.

Un contributeur suggère de promouvoir le scoutisme qui met en avant le respect de la nature et de l'environnement.
Le recours aux pratiques artistiques (théâtre, cirque, musique, photo, etc.) est également évoqué par plusieurs contributeurs.
En cas de dégradation de l'environnement, il est suggéré la mise en œuvre de travaux d'intérêt général à optique responsable.

Une fonction publique exemplaire

La fonction publique d'État, hospitalière et territoriale et plus généralement tous les agents présents dans les établissements publics (écoles, bibliothèques…) sont perçus par certains contributeurs comme devant être exemplaires en matière de pratiques alternatives respectueuses de l'environnement :

- proposer des couches lavables et biberons en verre dans les maternités ;
- supprimer les plateaux repas et barquettes plastique dans les cantines et hôpitaux ;
- instaurer des objectifs zéro déchet ;
- informer le personnel administratif.

La sensibilisation à la thématique environnementale devrait être exclusivement confiée aux agents du service public selon un contributeur.

Autre sujet

En remplacement du service militaire, instaurer des stages ou un service volontaire dans le secteur de l'agriculture biologique. Cette offre pourrait bénéficier aux jeunes, personnes sans emploi ou retraités.

4.4. COMMENT AMELIORER LA FORMATION PROFESSIONNELLE INITIALE ET CONTINUE, POUR PROMOUVOIR UNE ECONOMIE PLUS CIRCULAIRE ?

INTRODUCTION

La transition vers l'économie circulaire fait émerger de nouveaux marchés, de nouvelles activités et transforme les métiers. Elle requiert des compétences spécifiques et donc un besoin de formation.

Lien

La formation et la transition écologique : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/formation-et-transition-ecologique

SYNTHESE DES AVIS

La transition écologique oriente vers un nouveau modèle de société. Pour répondre à cette ambition, le système éducatif doit être repensé en intégrant une sensibilisation au développement durable à tous les niveaux et pour tous les types de formations, à l'échelon scolaire comme à l'échelon de l'enseignement supérieur. Pour y parvenir, l'Éducation Nationale et les autres acteurs de l'enseignement peuvent s'inspirer des bonnes pratiques en cours en France et dans le monde.

Une formation transversale

Cette sensibilisation ne concerne pas uniquement les compétences tournées vers l'ingénierie environnementale. Elle est transversale et s'applique à tous les métiers et formations.
Pour certains, elle pourrait être néanmoins transmise aux filières plus spécifiques du BTP ou ayant un lien avec la production, distribution, etc. De même, l'agroécologie devrait être enseignée prioritairement et massivement dans les lycées et centres de formation agricole.

Un contributeur propose de s'appuyer sur les structures qui sont déjà dans le champ de l'économie circulaire pour proposer des formations en alternance et des formations "in situ". D'autres participants estiment qu'il convient de redynamiser les filières de formation existantes en :

- élargissant leur périmètre ;
- facilitant l'accès à la formation continue ;
- établissant de nouveaux débouchés.

Les professionnels doivent être accompagnés pour une transition vers l'économie circulaire via des formations courtes ou stages, des formations tout au long de la vie et intégrant les opérations de réparation.

Former les formateurs

Des formations en matière environnementale doivent pouvoir être dispensées aux formateurs eux-mêmes, maillon essentiel dans la transmission.

Faciliter la formation

Un contributeur propose de fusionner les deux grands sites gérés par le gouvernement pour informer les salariés sur les formations : le site « Orientation pour tous » et le site de la commission nationale de la certification professionnelle (dont la recherche mot-clef « économie circulaire » ne donne rien).

Des formations autour de l'économie circulaire devraient être proposées dans le cadre du Compte personnel de formation. L'enregistrement des formations existantes dans ce domaine doit être accéléré.

Le développement des cours en ligne type MOOC peut également permettre de capter une large audience.

Des écoles dédiées

Concernant l'ingénierie environnementale, des écoles dédiées pourraient être développées sur le modèle de l'École des métiers de l'environnement située au sud de Rennes.

La pédagogie active

Les formations fondées sur les études de cas, les retours d'expérience et les échanges de bonnes pratiques sont plébiscitées. Dans cette optique, la plateforme UVED (Université Virtuelle Environnement et Développement Durable) est citée en exemple.

Le recrutement des jeunes professionnels

Un contributeur propose le versement d'une prime à l'entreprise qui embauche un apprenti / alternant issu d'une filière spécialisée en éco-conception. Comme un commentateur le rappelle, le succès des formations dédiées à l'économie circulaire sera intimement lié aux débouchés à la sortie.

4.5. QUELLES ACTIONS DE RECHERCHE ET D'INNOVATION DOIVENT ETRE LANCEES OU POURSUIVIES POUR DEVELOPPER L'ECONOMIE CIRCULAIRE ?

INTRODUCTION

Les producteurs industriels doivent être incités à innover pour promouvoir des processus d'extraction et de production générant moins de déchets, moins d'impacts environnementaux et favorisant un approvisionnement soutenable en matières premières.

Liens

L'animation de la recherche : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/animation-recherche
Les programmes de recherche : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/programmes-recherche
La GreenTech verte : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/greentech-verte

SYNTHESE DES AVIS

Une approche fédératrice

Tous les acteurs liés au monde industriel sont concernés : les producteurs eux-mêmes, et l'État en tant qu'initiateur de la stratégie industrielle du pays. Les contributeurs pointent les mutations à venir et estiment que l'État doit également accepter de faire évoluer son positionnement. Il devrait par exemple assumer un niveau de risque supérieur dans le domaine de l'économie circulaire.

À travers le développement de nouveaux modes organisationnels et l'évolution des mentalités, plusieurs contributeurs appellent de leurs vœux la coopération entre chercheurs plutôt que la concurrence et, au-delà, l'association active avec les partenaires concernés (acteurs des territoires, entreprises de toutes tailles, etc.).

Innover sur les process de fabrication et de conception des produits

Les contributeurs invitent à innover sur les process de fabrication et de conception des produits plutôt que sur les produits eux-mêmes. Ainsi, les entreprises devraient chercher à produire « mieux » d'un point de vue environnemental et social (limiter l'usage des matières premières polluantes, consommer le moins d'énergie possible notamment d'origine fossile, garantir la durabilité des emplois, etc.). Cette préoccupation s'étend aussi à la conception des produits. Les entreprises sont invitées à axer leurs efforts de recherche pour éco-concevoir les produits et services qu'elles proposent. C'est-à-dire réduire en amont les impacts négatifs du produit ou service pour l'ensemble de son cycle de vie sur l'environnement en conservant ses qualités d'usage. L'un des objectifs cités est de réduire la production de déchets ultimes. Plusieurs contributeurs appellent ainsi à encourager la recherche en faveur des solutions de substitution, des produits biodégradables et biosourcés, par exemple le bois.

Un contributeur va plus loin en proposant d'appliquer l'éco-conception aux entreprises. Il s'agirait ainsi d'intégrer l'économie circulaire aux réflexions sur le business model de la nouvelle entreprise : comment créer de la valeur sociale et environnementale ?

Propositions pour aider la recherche

Les contributeurs font plusieurs propositions pour soutenir la recherche sur l'économie circulaire :

- développer les sciences participatives, en mobilisant des citoyens bénévoles pour la collecte de données sur les thématiques qui leur sont chères. Des moyens sont nécessaires à l'encadrement des citoyens par les chercheurs et le traitement des données en bout de chaîne ;
- faire participer les salariés des entreprises, des collectivité locales, des institutions, en organisant régulièrement en leur sein des séances de créativité ;
- organiser des « challenges interentreprises », pilotés par les régions. Des tables rondes permettraient aux entreprises de partager les actions qu'elles mènent au quotidien. Un prix de l'innovation serait remis pour le projet le plus ambitieux ;

- promouvoir l'innovation issue des citoyens / consommateurs engagés en lançant des appels à projets ouverts ;
- intégrer les sciences sociales (géographie, urbanisme, aménagement, etc.) et d'autres sciences (théories des organisations, anthropologie territoriale, sociologie des réseaux, etc.) à la mise en œuvre des mécanismes d'économie circulaire ;
- développer des projets collaboratifs de type FUI (Fonds unique interministériel) rassemblant des initiatives appuyées sur les travaux académiques, les savoir-faire industriels et les enjeux transversaux des territoires ;
- établir un bilan national des flux de matières dont les émissions vers la nature pour ne pas disperser les actions et identifier les priorités. Ensuite, des indicateurs pourraient être conçus et mis en place pour effectuer le pilotage des actions (par exemple, un indicateur sur l'évolution de la consommation de ressources naturelles ou sur l'évolution des effets de nos activités sur le changement climatique) ;
- valoriser les bonnes pratiques mises en œuvre au sein d'une filière (diffusion de fiches, communication dans la presse professionnelle, etc.) ;
- débloquer l'enveloppe en faveur des investissements en recherche et développement dans les gaz verts annoncée le 20 novembre 2017 par le Premier Ministre.

Il est également demandé de lancer des programmes français et européens de recherche autour de l'économie circulaire.

Selon un contributeur, le soutien de l'État à l'équipement, informatique notamment, des TPE, voire des zones rurales, agirait dans le sens d'une société tournée vers la recherche et l'innovation.

Données libres

Un contributeur propose de rendre libre d'accès les données sur les flux de matières et d'énergie mobilisés par nos territoires en mettant par exemple en place des plateformes d'information et de gestion des ressources.

Plusieurs participants proposent le soutien au développement d'une place de marché numérique mettant en relation les acteurs de la filière afin d'optimiser la rencontre de l'offre et de la demande. Celle-ci pourrait être un lieu d'innovation, de pédagogie, d'échange et amenant à développer des prestations dédiées. La plateforme cycle-up.fr est ainsi citée en exemple. Sur cette plateforme, un espace dédié intègre des exemples illustrés de réemploi, des bibliographies, des fiches pratiques et invite designers, ingénieurs et architectes à proposer de nouveaux concepts de valorisation.

5. FINANCER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE

5.1. COMMENT TROUVER DE NOUVELLES RESSOURCES FINANCIERES POUR ACCELERER LA TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE ?

INTRODUCTION

Il faut évaluer les besoins financiers futurs, sensibiliser les milieux des affaires et de la finance et déterminer si les instruments financiers existants suffisent pour soutenir la transition vers une économie plus circulaire.

Lien :
Le financement de l'économie verte : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/politiques/financement-leconomie-verte

SYNTHESE DES AVIS

Les leviers fiscaux

Le levier le plus mobilisé par les contributeurs pour trouver de nouvelles ressources financières en vue d'accélérer la transition vers l'économie circulaire est la fiscalité. *[L'ensemble de ces propositions a été déplacé dans la synthèse de la question n°2 dédiée à cette question]*

L'écocontribution

Seules certaines filières sont redevables de l'écocontribution rappelle un contributeur. Il est ainsi proposé d'augmenter l'écocontribution et de la généraliser à l'ensemble des produits vendus jusqu'à créer une réelle différence de prix entre un produit emballé et celui en vrac, tandis qu'un autre propose la création d'un nouvel « éco-organisme » dédié à l'éco-conception des produits. Les contributions aux éco-organismes ne devraient plus être fixées, selon un participant, en fonction des quantités collectées. L'intérêt économique des entreprises adhérentes de l'éco-organisme étant alors en contradiction avec la mission de celui-ci, qui est de faire collecter et recycler un maximum de matériaux. Enfin, il conviendrait de mieux contrôler l'utilisation des écocontributions estime un participant au débat.

Mobiliser les entreprises

La fiscalité peut être utilisée afin d'encourager les acteurs économiques à opter pour l'économie circulaire. Ainsi, une taxation plus faible pourrait être appliquée sur les produits durables et écologiques. Cette incitation est d'autant plus importante que certaines entreprises vivent aujourd'hui de la vente des matières premières. Pendant une période de 10 ans, la fiscalité sur tous les revenus associés à la transition écologique et solidaire pourrait être maintenue à un niveau faible (un contributeur propose par exemple une TVA réduite à 5.5%). Encourager les entreprises à adopter un comportement plus vertueux passe aussi par la valorisation de celles qui font des efforts, notamment grâce aux certifications telles que « B Corp ».

Au-delà de la fiscalité, certains proposent la marchandisation des déchets. Ainsi est proposée la création de « recycleries / composteurs » qui valoriseraient les résultats du tri des déchets et pourraient être couplées à une déduction de la taxe locale de valorisation des déchets.

Enfin, un contributeur estime que l'État et les collectivités locales pourraient accélérer la transition vers l'économie circulaire en incluant dans leurs appels d'offres publics des critères exigeants en la matière.

Faciliter l'investissement

La fiscalité est parfois proposée comme un moyen de flécher l'investissement vers les start-up, TPE et PME innovantes dans le domaine de l'économie circulaire. Plusieurs contributeurs proposent de rendre le Crédit Impôt Recherche (CIR) plus attractif pour les sujets liés à l'économie circulaire (notamment l'éco-conception), tandis qu'un autre propose sa suppression au profit d'un fonds de soutien aux petites et moyennes entreprises travaillant dans ce champ. Autre idée, l'État pourrait accorder des prêts à taux zéro, ou des garanties bancaires pour financer les entreprises, en particulier TPE / PME) qui souhaitent se lancer dans une démarche d'éco-conception.

Il est aussi proposé de faciliter l'investissement des citoyens français dans l'économie circulaire en créant des comptes d'épargne verte, exonérés d'impôts et en facilitant le développement de fonds d'investissement local, en certifiant le placement de leur épargne dans le champ de l'économie circulaire. Un commentateur suggère une défiscalisation à 100 % en cas d'investissement dans une entreprise ou un projet, engagés en faveur de l'économie circulaire. La création d'un label d'État « Économie circulaire » (sur le même modèle que le label « Croissance verte ») pourrait permettre de mieux encadrer le financement participatif. Il ne doit toutefois pas remplacer les investissements de l'État et des entreprises et doit être pensé comme un « tremplin », le moyen de tester un concept, de valider socialement un projet de société, aussi local soit-il.

Cet investissement peut aussi provenir des acteurs eux-mêmes par la mise en place d'une banque de financement partagée entre les différents acteurs de l'économie circulaire. Une partie de l'impôt sur les bénéfices du secteur pourraient être réorientée vers le financement de cette banque.

Les infrastructures environnementales pourraient être financées, d'après un contributeur, par le biais d'un fonds alimenté par des investisseurs privés.

L'idée d'un fonds souverain est avancée comme support financier à la transition écologique en général, et à l'économie circulaire en particulier. Il serait abondé par les différents impôts et taxes en vigueur et couvrirait l'ensemble du champ économique et écologique.

Dernier levier d'investissement proposé, la création par la Française des Jeux d'une loterie dont les fonds seraient fléchés vers la transition écologique et solidaire.

Le PIB circulaire

Un contributeur émet l'idée de l'instauration du PIB circulaire : il prendrait en compte la richesse nationale générée par l'économie circulaire, intégrant pleinement celle-ci au système économique.

Autres sujets

Certains contributeurs considèrent incompatibles le modèle économique actuel et la transition écologique. Ils proposent une planification écologique et / ou une organisation économique et financière à l'échelle des territoires. La création de monnaies locales à TVA faible ou nulle, permettrait par ailleurs de stimuler la consommation de biens produits à l'échelle locale.

Pour favoriser l'efficacité du système fiscal actuel en vue d'augmenter la part redistribuée en faveur des biens issus de l'économie circulaire, il est recommandé d'intensifier la lutte contre les paradis fiscaux, voire d'instaurer un impôt universel dont s'acquitterait le citoyen français quel que soit son lieu de résidence.

Un participant juge qu'il ne s'agit pas tant de trouver de nouvelles ressources financières que de réorienter les financements existants (par exemple, déployés dans le cadre des Pôles de compétitivité ou des Investissements d'Avenir) vers l'économie circulaire De même en stoppant les subventions aux énergies fossiles, il serait possible de renforcer les subventions aux énergies renouvelables.

La question agricole est également abordée par certains. Les subventions accordées par le biais de la PAC devraient promouvoir les filières courtes, les produits biologiques et la diversification des cultures. Des appels à projets innovants dédiés au secteur agricole et agroalimentaire devraient être lancés et les agriculteurs ainsi que les coopératives agricoles et agroalimentaires devraient pouvoir bénéficier du Crédit Impôt Recherche.

5.2. QUELLE FISCALITE POUR INCITER A UNE CONSOMMATION ET A UNE PRODUCTION BASEES SUR L'ECONOMIE CIRCULAIRE ?

INTRODUCTION

Les objectifs ambitieux fixés à l'horizon 2020-2025 pour amorcer la transition vers une économie circulaire nécessitent un volume d'investissements conséquents, ainsi que des aides à l'innovation pour accélérer la dynamique de transition.

Lien :
Le financement des projets : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/financement-des-projets

SYNTHESE DES AVIS

La fiscalité est considérée comme un levier efficace mais sous-exploité pour réorienter les politiques publiques et le comportement du producteur ou du consommateur. Dans cette optique, les propositions faites visent le développement d'une fiscalité plus incitative afin de stimuler le recours à l'économie circulaire pour les produits et les déchets.

La TVA en faveur du recyclage et du réemploi

Une réduction, voire une refonte de la TVA actuelle favoriseraient la consommation de produits recyclés, reconditionnés, issus de la réparation ou de la récupération, ainsi que le tri des déchets. Celle-ci pourrait être modulée selon des critères liés à la recyclabilité du produit intégrant la quantité de matières réemployées, réutilisées ou intégrant une part conséquence de matières recyclées. Autre modalité proposée : les produits issus d'une démarche éco-responsable ou labellisés « Économie circulaire » pourraient bénéficier d'un taux réduit de TVA.

Une TVA circulaire est proposée : elle taxerait le produit uniquement lors du premier acte d'achat. Dans le même esprit, certains proposent de taxer les produits neufs et de réduire la TVA sur les activités de réparation afin de valoriser les filières de réparation, de récupération et de recyclage.

Un commentateur estime que la TVA est trop encadrée à l'échelon européen pour faire office de levier efficace. Un autre répond que la directive européenne relative à la TVA pourrait précisément être revue et inclure des taux nouveaux liés au recyclage des produits ou à leur empreinte carbone.

La taxation du transport

L'acheminement des produits des sites de production jusqu'au consommateur est fréquemment mis en cause. Est ainsi proposée la mise en place d'une écotaxe, d'une taxe poids lourds ou plus simplement d'une TVA calculée en fonction du nombre de kilomètres parcourus et du mode de transport utilisé pour acheminer le produit.

D'autres propositions sont avancées pour le transport en général (voyageur et fret) :

- le renforcement de la taxe carbone sur les transports ;
- ou l'instauration de taxes sur les véhicules consommateurs d'énergie ;
- une taxe faisant participer les touristes étrangers à l'économie circulaire ;
- le maintien de l'écart actuel de TICPE entre GNV et gazole pour le transport de marchandises (TRM) et de voyageurs (TRV), y compris en tenant compte des remboursements partiels de TICPE qui s'appliquent au gazole.

La prise en compte du cycle de vie de l'objet

Plus largement, certains proposent une taxation sur l'empreinte carbone, environnementale et sociale des produits vendus, prenant en compte toute la vie de l'objet : de la fabrication à la livraison, de son utilisation à sa mise à la poubelle. Le calcul de cette taxation pourrait prendre en compte les impacts positifs ou négatifs causés par les produits vendus sur l'économie locale, les infrastructures et l'environnement.

Celle-ci pourrait par exemple prendre la forme d'un Taxe sur l'Empreinte Environnementale (en lieu et place de la TVA) ou plus simplement d'une taxe carbone. D'autres contributeurs vont plus loin et imaginent un système de bonus-malus appliqué à l'ensemble des produits selon leur empreinte environnementale et sociale. Un commentateur imagine une fiscalité indexée sur le temps de garantie de l'objet.

Plusieurs contributeurs estiment que le principe du pollueur-payeur doit s'appliquer pour la gestion des déchets. Dans le modèle actuel, les consommateurs et producteurs « vertueux » sont pénalisés. Il convient de transférer le coût de la gestion des déchets (collecte et traitement, élimination ou recyclage, valorisation...) du contribuable au consommateur et des collectivités aux distributeurs/producteurs.

Une taxation ciblée

De nouvelles taxes sont imaginées, d'autres sont appelées à être renforcées :

- Taxe sur le volume de déchets produits ou encore le suremballage ;
- Renforcement de la taxe sur l'enfouissement et l'incinération des déchets par le biais de la Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) notamment lorsqu'il est possible de recycler ces déchets. Elle est plus élevée dans d'autres pays européens comme par exemple aux Pays-Bas ;
- Taxe sur l'extraction des ressources naturelles non renouvelables (par exemple selon le degré de rareté) ;
- Taxe sur l'excavation de ressources naturelles pour favoriser le recours au matériaux recyclés ou réemployés dans le BTP ;
- « Taxe plastique » sur le modèle de la « taxe soda », indexée sur la quantité de plastique entrant dans la composition du produit ;
- Taxe sur les robots qui sont énergivores, au profit de l'outil de production humain ;
- Taxe sur les entreprises les plus polluantes ou faisant courir un risque à la population (exemple : centrale nucléaire) ;
- Sanctionner financièrement le greenwashing au profit des alternatives éco-conçues ;
- Taxer le monde de la mode afin de financer un fonds indépendant d'innovation en termes d'éco-conception vestimentaire.

Il est recommandé d'harmoniser la fiscalité environnementale (notamment sur les déchets) à l'échelle européenne.

Une fiscalité redistributive et incitative

La suppression de l'ISF mobilière pourrait être conditionnée à l'investissement dans l'économie verte.
Et à l'inverse des taxes précédemment citées, une « taxe point vert » consisterait à rendre aux entreprises vertueuses sur le plan durable une partie des contributions préalablement versées au titre de l'écocontribution.

Des initiatives sectorisées sur le plan fiscal peuvent être mises en place ; une fiscalité attractive encouragerait :

- les copropriétés à investir en matériel à haute valeur environnementale (panneaux solaires, etc.) ;
- les consommateurs à choisir les matériaux de construction à base de matériaux recyclés

Un contributeur propose de permettre aux utilisateurs de fertilisants organiques de bénéficier de crédits carbone, puisqu'ils participent à la captation de carbone dans le sol.

Afin de favoriser l'économie de proximité, un commentateur propose de moduler la cotisation foncière des entreprises en fonction de la valeur ajoutée environnementale de l'entreprise pour son territoire.

L'aménagement d'un espace d'échange (dépôt et reprise d'objets) libre de toute fiscalité dans les déchetteries inciterait les citoyens à vivre l'économie circulaire au quotidien.

5.3. QUELLES INCITATIONS FINANCIERES PERMETTRAIENT D'ENCOURAGER LA REPARATION OU LA REUTILISATION DES OBJETS ?

INTRODUCTION

Les modèles économiques basés sur l'allongement de la durée d'usage des produits par le recours à la réparation, à la vente ou à l'achat d'occasion, à la réutilisation et au remanufacturing sont fragiles financièrement.

Lien :
La durée de vie des produits : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/duree-vie-des-produits

SYNTHESE DES AVIS

La réparation et la réutilisation sont considérées comme étrangères au schéma économique en cours qui privilégie l'achat neuf. Les incitations proposées sont dès lors entendues de la façon suivante : elles doivent rendre les conditions de réparation et la réutilisation plus favorables et agir, de ce fait, sur le comportement des consommateurs.

La consigne

La généralisation de la consigne est présentée comme une mesure ouvrant le jeu de la réutilisation au plus grand nombre. La consigne pourrait également inclure la reprise d'éléments en vue d'une réparation. La TVA telle qu'elle est appliquée aux produits consignés est néanmoins considérée comme trop complexe - une « vraie usine à gaz » - pour être incitative.

La TVA et autres taxes

A l'instar de l'initiative suédoise en la matière, la réduction de la TVA (taux à 5.5%) sur la réparation d'objets ou sur les pièces détachées neuves favoriserait le recours aux produits issus de la réparation ou de seconde main. La suppression pure et simple de la TVA est également évoquée, celle-ci étant prélevée lors de l'achat et à chaque rachat, défavorisant ainsi la réparation et la réutilisation des objets. Selon un commentateur, une telle mesure aurait néanmoins un impact négatif sur l'innovation. Un autre commentateur suggère par ailleurs de consolider les régimes d'exemption pour les structures à but non lucratif.

Un contributeur propose d'instaurer une surtaxe sur les produits non réparables ou réutilisables (notamment les produits électroniques dont les batteries ou autres composants sont soudés ou les produits à l'obsolescence programmée). Tant que les matières vierges resteront attractives en termes de coûts, l'économie du réemploi et la réparation ne pourront pas être attractifs financièrement estime un participant.

Une taxe bénéficiant aux structures associatives type ressourcerie qui favorisent l'insertion par l'activité économique, le lien social et la sensibilisation à l'environnement pourrait être mise en place. À l'inverse, les entreprises ne proposant pas les pièces nécessaires à la réparation des objets qu'ils fabriquent devraient être taxées. Ces pièces devraient être disponibles pendant 10 ans à l'issue de la première mise sur le marché, à un prix attractif cadré par une grille de prix.

Des crédits d'impôts, des prêts

Un crédit d'impôt éco-conception ou des prêts à taux zéro pourraient être proposés aux entreprises souhaitant se lancer dans une démarche d'éco-conception ou aux associations et entreprises de réparation ou de réemploi. Les frais de réparation pourraient être déductible des impôts.

D'autres incitations financières

Il est également suggéré d'encourager le rachat par les magasins des objets et appareils en fin de vie afin de les reconditionner en vue de leur revente en occasion. Ainsi des produits de seconde main pourraient être vendus dans les magasins.

Un participant évoque la possibilité de sanctuariser 4 à 5% du budget de tous les éco-organismes au titre de la prévention des déchets et de leur réemploi.

Enfin, les marchés publics pourraient privilégier les produits issus du réemploi ou d'une filière de réparation.

5 CONCLUSIONS

Le succès de la consultation

« Cette consultation est un succès tant du point de vue de la participation que des idées proposées. Par exemple, le plébiscite en faveur du retour de la consigne qui n'aurait pas forcément été initialement retenu par les experts car parfois jugée trop contraignante, montre l'importance de consulter directement les Français ! » a souligné Brune Poirson.

Les chiffres de participation sur la plateforme en ligne sont élevés et témoignent d'un vrai enthousiasme pour le sujet. En cinq semaines, le total des contributions s'élève à 1 784 et le total des votes à 16 071.

Les enseignements de la consultation

Deux thématiques ont été particulièrement plébiscitées par les citoyens. Il s'agit du « mieux consommer » et du « mieux trier pour mieux recycler ».

Plusieurs pistes concrètes émergent à travers ces contributions :

- Retour de la consigne pour les emballages en verre, en plastique ou en métal ;
- Uniformisation et clarification des consignes de tri sur le territoire français (ex : couleur des bacs identiques) ;
- Simplification de l'accès au tri dans les espaces publics, dans les entreprises et les administrations.
- Mise à disposition par les collectivités de bacs de compost individuel ou collectif ;
- Éducation et sensibilisation du jeune public aux bons gestes du quotidien ;
- Développement du « doggy bag » ;
- Association d'informations dans l'étiquetage portant à la fois sur la durée d'usage des produits, sur leurs principaux impacts environnementaux et sur leur origine (traçabilité) ;
- Création de réseaux de réparateurs de proximité afin de lutter contre l'obsolescence programmée ;
- Clarification et dématérialisation des règles d'étiquetage des produits ;
- Taxation des produits à faible durée de vie, non recyclables ou suremballés.

À quoi servira la consultation ? La perspective de l'élaboration de la feuille de route

Les objectifs sont ambitieux : réduire de moitié la mise en décharge et recycler 100 % du plastique dès 2025. Les idées citoyennes, et les travaux en ateliers, nourriront l'élaboration de la première trame de la feuille de route pour l'économie circulaire qui sera soumise à une nouvelle consultation publique du 5 au 24 février 2018.

Toutes les contributions resteront en ligne jusqu'à la publication de la feuille de route, en mars 2018.
Vous les retrouverez sur la plateforme de l'économie circulaire : https://www.consultation-economie-circulaire.gouv.fr.

Feuille de route économie circulaire

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

92055 La Défense cedex – Tél : 33 (0)1 40 81 21 22

www.ecologique-solidaire.gouv.fr